



**IRSEM**

INSTITUT DE RECHERCHE STRATÉGIQUE  
DE L'ÉCOLE MILITAIRE

Décembre 2018

# LE RÔLE DES ARMÉES DANS LA FONCTION « INTÉGRATION » DE L'ÉTAT

**Barbara JANKOWSKI**

*Chercheuse Sociologie des forces armées à l'IRSEM*

**É T U D E S**



# LE RÔLE DES ARMÉES DANS LA FONCTION « INTÉGRATION » DE L'ÉTAT

**Barbara JANKOWSKI**

*Chercheuse Sociologie des forces armées à l'IRSEM*

**Pour citer cette étude**

Barbara JANKOWSKI, *Le Rôle de l'État dans la fonction « Intégration » des forces armées*, Études de l'IRSEM, 63, décembre 2018.

**Dépôt légal**

ISSN : 2268-3194

ISBN : 978-2-11-152615-0



# DERNIÈRES ÉTUDES DE L'IRSEM

62. *Le Gazoduc Nord Stream 2. Enjeux politiques et stratégiques*  
Céline MARANGÉ, Angélique PALLE et Sami RAMDANI
61. *Améliorer la résilience psychologique des combattants et de leurs familles. Pour une prévention permettant de limiter l'impact psychologique d'un traumatisme et/ou de faciliter le rétablissement*  
LCL Arnaud PLANIOL
60. *L'Activité de renseignement des groupes jihadistes*  
COL Olivier PASSOT
59. *France and Poland Facing the Evolution of the Security Environment*  
Barbara JANKOWSKI and Amélie ZIMA (eds.)
58. *L'Ergonomie et la réalité augmentée adaptées aux besoins militaires. Opportunités technologiques et culturelles (nouvelles générations de combattants)*  
LCL Arnaud PLANIOL
57. *Dugel au dégel des pensions des anciens militaires subsahariens des armées françaises : histoire politique, combat juridique et difficultés actuelles*  
Camille EVRARD
56. *Les Conséquences en termes de stabilité des interventions militaires étrangères dans le monde arabe*  
Flavien BOURRAT
55. *Implication de la Chine dans le secteur des transports en Europe centrale et orientale : forme, réalisations et limites*  
Agatha KRATZ
54. *L'Industrie de Défense japonaise, renaissance et innovation*  
Océane ZUBELDIA et Marianne PÉRON-DOISE (dir.)

# ÉQUIPE

**Directeur**

Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER

**Directeur scientifique**

Jean-Vincent HOLEINDRE

**Secrétaire général**

CRG1 (2S) Étienne VUILLERMET

**Chef du soutien à la recherche**

Caroline VERSTAPPEN

**Éditrice**

Chantal DUKERS

**Assistante d'édition**

Manon DONADILLE

Retrouvez l'IRSEM sur les réseaux sociaux :

@ <https://www.defense.gouv.fr/irsem>



@IRSEM1



*AVERTISSEMENT : l'IRSEM a vocation à contribuer au débat public sur les questions de défense et de sécurité. Ses publications n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère des Armées.*

© 2018 Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

# PRÉSENTATION DE L'IRSEM

L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), créé en 2009, est un institut de recherche rattaché à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées. Composé d'une quarantaine de personnes, civiles et militaires, sa mission principale est de renforcer la recherche française sur les questions de défense et de sécurité.

L'équipe de recherche est répartie en cinq domaines :

- Questions régionales Nord, qui traite de l'Europe, des États-Unis, de la Russie et de l'espace post-soviétique, de la Chine, du Japon et de la péninsule coréenne.
- Questions régionales Sud, qui traite de l'Afrique, du Moyen-Orient, du Golfe, du sous-continent indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique.
- Armement et économie de défense, qui s'intéresse aux questions économiques liées à la défense et aux questions stratégiques résultant des développements technologiques.
- Défense et société, qui examine le lien armées-nation, l'attitude de l'opinion publique vis-à-vis des questions de défense, et la sociologie de la violence, de la guerre et des forces armées.
- Pensée stratégique, qui étudie la conduite des conflits armés à tous les niveaux (stratégique, opératif, tactique).

En plus de conduire de la recherche interne (au profit du ministère) et externe (à destination de la communauté scientifique), l'IRSEM favorise l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs (la « relève stratégique ») en encadrant des doctorants dans un séminaire mensuel et en octroyant des allocations doctorales et postdoctorales. Les chercheurs de l'Institut contribuent aussi à l'enseignement militaire supérieur et, au travers de leurs publications, leur participation à des colloques et leur présence dans les médias, au débat public sur les questions de défense et de sécurité.



# BIOGRAPHIE

Barbara Jankowski est chercheuse Sociologie des forces armées à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Titulaire d'un DEA de sociologie à l'Institut d'études politiques de Paris et d'un DEA d'économie publique de l'université de Paris IX Dauphine, elle a été directrice de la recherche au Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD) entre sa création en 1995 et sa fusion au sein de l'IRSEM, en 2010. De 1990 à 1995, elle a été chargée de recherches à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI). Elle mène des travaux sur l'influence des militaires dans les processus décisionnels en France, sur l'opinion publique et la guerre et sur les relations armées-société en France et en Pologne. Elle participe régulièrement aux colloques internationaux de sociologie militaire et d'études de sécurité (ISA, IUS, ERGOMAS, AFS) ainsi qu'à l'enseignement militaire supérieur. Elle prépare actuellement un ouvrage sur l'influence des militaires dans les processus décisionnels en France.

Contact : [barbara.jankowski@irsem.fr](mailto:barbara.jankowski@irsem.fr)



# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	11
MÉTHODOLOGIE .....	13
<b>I. PANORAMA DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE : UNE DÉMOGRAPHIE VIEILLISSANTE, UNE JEUNESSE DIVISÉE, UN SOLDE MIGRATOIRE EN BAISSÉ</b> .....	<b>15</b>
1. Une population vieillissante .....	15
<i>Ralentissement de la croissance de la population</i> .....	15
<i>Les plus de 65 ans en forte hausse</i> .....	16
<i>La part des jeunes en recul</i> .....	16
2. La jeunesse clivée par le niveau de diplôme.....	17
<i>À 18 ans, trois quarts de jeunes scolarisés</i> .....	17
<i>L'accès à l'emploi conditionné par le niveau d'étude</i> .....	19
<i>Une jeunesse divisée</i> .....	20
3. L'immigration : un phénomène ancien, un solde migratoire au plus faible en 2017 .....	22
<i>Perspective historique sur l'immigration en France</i> .....	22
<i>Français, immigrés, de quoi parle-t-on exactement ?</i> .....	24
<i>Les flux migratoires en baisse depuis dix ans</i> .....	27
<i>Les statistiques ethniques non autorisées en France, leur apport peu concluant</i> .....	30
<i>Le faible impact démographique de la crise des réfugiés en France</i> .....	33
Conclusion prospective.....	35
<b>II. L'INTÉGRATION EN PANNE, LA COHÉSION SOCIALE FRAGILISÉE</b> .....	<b>39</b>
1. Définitions .....	39
<i>L'intégration : un processus avant tout politique</i> .....	39
<i>La cohésion : un ciment et un sentiment d'appartenance</i> .....	41
2. L'intégration des populations immigrées en France : un modèle en panne ...	43
<i>Arrêt de l'immigration en 1974 et début de la politique d'intégration</i> ...	43
<i>La crise du modèle français d'intégration</i> .....	46
3. Trois facteurs de fragilisation de la cohésion sociale .....	48
<i>Les inégalités réelles et perçues</i> .....	48
<i>Une crise de confiance dans les institutions épargnant les armées</i> .....	51
<i>La diversité et ses limites</i> .....	53
Conclusion prospective.....	57
<b>III. LES FONDEMENTS DU RÔLE INTÉGRATEUR DES ARMÉES</b> .....	<b>61</b>
1. L'absence de référence à l'intégration dans les textes officiels sur les armées.....	61
<i>Pas de mention à l'intégration dans le code de la défense</i> .....	61

<i>Des références à la cohésion nationale dans les textes doctrinaux</i> .....	63
2. Les armées, porteuses de valeurs fondamentales pour l'intégration .....	65
<i>Les armées, pourvoyeuses de valeurs</i> .....	65
<i>Les jeunes à la recherche de sens et de reconnaissance</i> .....	66
<b>IV. ARMÉES ET INTÉGRATION SOCIALE EN PRATIQUE : UNE LONGUE EXPÉRIENCE</b>	
<b>DÉCLINÉE EN UNE DIVERSITÉ D' ACTIONS</b> .....	71
1. Le SMA (service militaire adapté) : une réussite indéniable .....	73
2. La JDC et la détection systématique de l'illettrisme .....	75
3. Les centres EPIDE (ex-Défense 2 <sup>e</sup> chance) : les armées comme modèle d'insertion sociale et professionnelle .....	77
4. Le plan « Égalité des chances » : le moins connu des dispositifs .....	79
<i>Les cadets de la défense</i> .....	79
<i>Les classes de défense et de sécurité globale</i> .....	80
<i>Le tutorat : des élèves de grandes écoles militaires parrainent des élèves de         bon niveau issus de milieux défavorisés</i> .....	80
<i>Les lycées de la défense</i> .....	81
<i>Les stages</i> .....	81
<i>Les périodes militaires</i> .....	81
<i>Les actions en partenariat</i> .....	82
<i>Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté</i> .....	82
5. Le service militaire volontaire (SMV) : succès d'un dispositif encore à l'état expérimental .....	83
Conclusion .....	86
<b>V. LE RÔLE INTÉGRATEUR DES ARMÉES, PERCEPTIONS ET PERSPECTIVES</b> .....	89
1. La qualité de l'encadrement militaire, point fort des dispositifs dont les armées ont la charge .....	89
2. Des actions diversifiées, mais méconnues du grand public .....	92
3. Contraintes et leviers .....	93
<i>Des ressources financières et humaines contraintes pour chacune des         institutions intervenantes dans les actions d'intégration</i> .....	93
<i>Rester centré sur la mission prioritaire et ne pas se substituer aux         autres institutions</i> .....	94
<i>Travailler en partenariat</i> .....	95
<i>Ne pas se mêler d'ordre public</i> .....	95
<b>CONCLUSION</b> .....	97
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	101
<b>PERSONNES INTERVIEWÉES</b> .....	107

## INTRODUCTION

En France, les interrogations sur le devenir de la cohésion nationale et sur la pérennité du modèle républicain sont récurrentes depuis plus d'une décennie, en partie parce que les instruments de l'intégration sociale ne fonctionnent plus aussi bien que par le passé. Dans ce contexte, les armées s'interrogent sur leur rôle face aux défis de l'intégration sociale avec une double question :

- Quelle est actuellement leur implication dans le processus d'intégration sociale ?
- Quel rôle seraient-elles susceptibles de jouer face à une désintégration accrue de la société française ?

Dans une première partie, cette étude présente les indicateurs démographiques caractéristiques de la société française fin 2017 qui pourraient modifier sa composition dans les vingt ans à venir, avec des conséquences sur les mécanismes de l'intégration sociale, sur les relations armées-société et sur le rôle intégrateur des armées.

Différents concepts comme ceux d'intégration ou de cohésion sont définis dans la deuxième partie qui précise également les facteurs susceptibles d'affecter ces deux processus.

La troisième partie s'interroge sur l'inscription de la fonction « intégration » des armées dans le corpus des textes qui encadrent les missions et les activités des armées.

La quatrième partie rappelle l'expérience des armées en matière d'intégration et d'insertion sociale, deux domaines qui interagissent largement mais ne sont cependant pas synonymes. Y sont présentés les dispositifs en œuvre, leurs acquis et leurs limites. On y aborde également les attentes qui ont vu le jour au cours de ces dernières années vis-à-vis des armées, voire très récemment, avec l'évocation du rétablissement éventuel d'un service national obligatoire.

Dans la cinquième partie, l'étude examine la manière dont les militaires et les acteurs civils appartenant à des institutions impliquées dans les processus d'intégration appréhendent le rôle de l'armée face aux failles de l'intégration sociale, en complément des missions qui leur incombent déjà.

Rappelons que l'étude dont les résultats sont présentés ici a été initiée avant l'élection présidentielle de 2017. Sa thématique croise celle du service national obligatoire annoncé pendant la campagne électorale et à l'examen depuis. Une note de recherche de l'IRSEM a fait récemment le point sur les interrogations que suscite l'instauration du SNU dans le débat public<sup>1</sup>.

---

1. Bénédicte Chéron, *Le Débat sur le service national universel : entre volontarisme politique et représentations collectives brouillées*, Note de recherche de l'IRSEM, n° 53, avril 2018.

## MÉTHODOLOGIE

Quel est le rôle des armées dans la fonction « intégration » de l'État ? C'est la question à laquelle cette étude, réalisée à la demande de l'état-major des armées, cherche à répondre. La question paraît simple mais l'objet est vaste.

En premier lieu, ce thème a la particularité d'aborder des sujets au cœur du débat public, ce qui astreint à prendre encore plus de précautions lorsqu'on cherche à faire un état des lieux des travaux existants, fort nombreux sur certains aspects comme l'immigration. Les principaux concepts mobilisés dans cette étude ont donc fait l'objet de définitions à partir d'un état de l'art. Un grand nombre d'ouvrages et d'articles cités sont très récents, preuve que beaucoup de ces concepts sont au centre des préoccupations des universitaires, des éditeurs tout autant que des médias.

En second lieu, la question posée dans l'intitulé de la commande (quel est le rôle des armées dans la fonction « intégration » de l'État) recèle en fait une double interrogation. Elle présuppose, d'une part, qu'il existe une fonction « intégration » clairement établie au niveau de l'État et, d'autre part, que les armées y participent. Il convenait donc de préciser ce que recouvre l'intégration, puis de comprendre en quoi les armées y participaient déjà et pourraient, le cas échéant, y participer davantage.

Enfin, une enquête empirique a été conduite auprès des acteurs parties prenantes du processus d'intégration pour envisager les conditions dans lesquelles les armées seraient éventuellement conduites à y participer davantage. Dix-sept entretiens ont été réalisés. Les interviews ont porté sur les questions suivantes : comment les personnes interrogées perçoivent-elles la fonction « intégration » de l'État ? Quel est selon elles l'apport des armées dans cette fonction ? Cette contribution peut-elle être élargie, et à quelle condition ?



# I. PANORAMA DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE : UNE DÉMOGRAPHIE VIEILLISSANTE, UNE JEUNESSE DIVISÉE, UN SOLDE MIGRATOIRE EN BAISSÉ

L'intégration étant un processus social, la première partie de cette étude présente les caractéristiques sociodémographiques de la société française fin 2017 et dont les conséquences seraient susceptibles d'influer sur le phénomène d'intégration. Les données sont issues des deux principaux instituts de statistiques en France, l'INSEE et l'INED, et les analyses sont celles des universitaires de ce champ d'études.

## 1. UNE POPULATION VIEILLISSANTE

### Ralentissement de la croissance de la population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France comptait 66 991 millions d'habitants, dont 64 860 millions en métropole. Au cours de l'année 2016, la population a augmenté de 265 000 personnes, soit une hausse de 0,4 %, identique à celle de 2015.

Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel (+ 198 000 personnes en 2016). Le solde migratoire quant à lui est estimé à 67 000 personnes. À champ constant (hors Mayotte), la population continue de croître, mais plus modérément qu'au début du siècle<sup>1</sup>. En effet, la croissance démographique annuelle se situait aux environs de + 0,7 % au cours de la première moitié des années 2000 (avec un pic de plus 450 000 habitants en 2004 par exemple), alors qu'elle a été de l'ordre de + 0,5 % entre 2009 et 2014 (soit un peu moins de 300 000 habitants de plus par an)<sup>2</sup>.

---

1. INSEE, *France, portrait social*, édition 2016, INSEE Références, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2492313>.

2. INED, *Bilan démographique 2013*, <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/bilan-demographique-2013/>.

## Les plus de 65 ans en forte hausse

La population française continue de vieillir. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 19,2 % de la population et leur part a progressé de 3,9 points en vingt ans. La hausse est de 2,6 points sur la même période pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La progression du vieillissement s'accélère depuis 2011, année où la première génération du baby-boom née à partir de 1946 a atteint ses 65 ans<sup>3</sup>.

Jusqu'en 2040, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus progressera fortement, quelles que soient les hypothèses retenues sur l'évolution de la fécondité, des migrations ou de l'espérance de vie : à cette date, environ un habitant sur quatre aura plus de 65 ans (contre 18 % en 2013). Cette forte hausse correspond à l'arrivée dans cette classe d'âge de toutes les générations pleines du baby-boom.

## La part des jeunes en recul

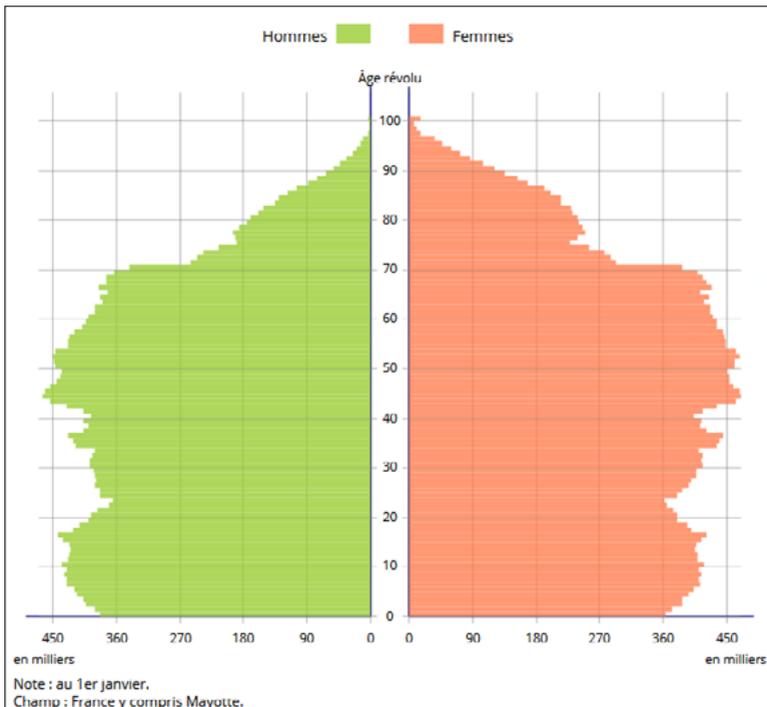
Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 9,3 millions de personnes résidant en France avaient entre 18 et 29 ans, soit 14 % de la population<sup>4</sup>. La part des jeunes âgés de moins de 20 ans dans la population totale a reculé de 1,7 point pour s'établir à 24,5 %. Leur part est désormais inférieure à celle des personnes de plus de 60 ans. La base de la pyramide des âges en France s'effrite moins vite que dans les autres pays européens, mais la tendance est bien réelle.

Ainsi, quel que soit le scénario de projection de la population retenu pour les trente prochaines années, la part des jeunes de moins de 20 ans continuera de diminuer dans la population totale.

---

3. *Ibid.*

4. INSEE, *France, portrait social*, édition 2016, *op. cit.*



Source : INSEE, estimations de population (données provisoires arrêtées à fin 2016)

## 2. LA JEUNESSE CLIVÉE PAR LE NIVEAU DE DIPLÔME

### À 18 ans, trois quarts de jeunes scolarisés

La part des jeunes qui font des études varie avec l'âge. À la rentrée 2014, le taux de scolarisation à 18 ans dépassait 77 %, toutes formations confondues. Il avait atteint un pic de 84,8 % en 1995 du fait d'une forte progression de la poursuite d'études dans le second cycle (général et technologique) jusqu'au baccalauréat. Il a régulièrement diminué au cours des dix années suivantes pour varier entre 76 % et 78 %. Du fait d'une politique volontariste de baisse des redoublements dans l'enseignement secondaire, les jeunes arrivent plus souvent l'année de leurs 18 ans au baccalauréat et ceux qui ne poursuivent pas d'études s'insèrent plus tôt sur le marché du travail.

Après 18 ans, le taux de scolarisation, toutes formations confondues, baisse avec l'âge. À 21 ans, il atteignait 43,4 % à la rentrée 2014. À 25 ans, 11,3 % des jeunes continuent leurs études, essentiellement dans l'enseignement supérieur. À 29 ans, c'est le cas encore de 2,8 %.

Au total, en 2015, entre 18 et 24 ans, 51,2 % des jeunes femmes et 46,4 % des jeunes hommes faisaient des études initiales. Corrélativement, la part des jeunes occupant un emploi (hors cumul avec les études) augmente avec l'âge : de 13 % chez les 18-20 ans, elle atteint 43 % chez les 21-24 ans et 70 % chez les 25-29 ans.

En moyenne sur les années 2012 à 2014, 14 % des jeunes sont sortis du système éducatif avec le brevet ou sans diplôme, 42 % avec un diplôme du secondaire (bac général, technique ou professionnel) dont 13 % avec un CAP ou un BEP, et 44 % avec un diplôme supérieur (13 % avec un DEUG ou un BTS et équivalent, 10 % avec une licence ou une maîtrise, 13 % avec un DEA ou Master 2 et 7 % avec un diplôme de grande école)<sup>5</sup>.

En 2015-2016, plus de 2 550 000 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur. La croissance du nombre d'étudiants depuis quinze ans (+ 390 000 inscriptions) a essentiellement été portée par les écoles de commerce, les formations d'ingénieurs, ainsi que les écoles artistiques, paramédicales et sociales. Les inscriptions à l'université restent dominantes (62 %), le plus souvent dans des filières générales, notamment en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales ou en sciences, mais aussi en santé. En dehors de l'université, les sections de techniciens supérieurs (STS) et formations assimilées regroupent 10 % des effectifs.

L'origine sociale pèse fortement sur le type d'études suivi. Les filières se différencient en effet par l'origine sociale des étudiants : si un tiers d'étudiants en STS sont d'origine défavorisée, c'est le cas de moins de 10 % d'entre eux dans les formations d'ingénieurs (hors universités), les écoles de commerce, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les formations artistiques et de journalisme<sup>6</sup>.

Les jeunes sont donc mieux formés, mais plus exposés au chômage et à la précarité. Les nouvelles générations, comme l'indique le rapport

---

5. INSEE, *L'École et les sortants*, 11 avril 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2522723?sommaire=2526273&q=sortants+systeme+educatif>.

6. INSEE, *France, portrait social*, édition 2016, op. cit.

de France Stratégie, qui sont pourtant de plus en plus diplômées, ont plus de mal à intégrer le marché du travail. Les jeunes sont plus diplômés que les générations précédentes : 67 % des 25-34 ans et 61 % des 35-44 ans sont titulaires du baccalauréat, contre 41 % des 45-54 ans et 35 % des 55-64 ans. Pourtant, les jeunes sont davantage touchés par le chômage et celui-ci est plus sensible à la conjoncture : entre 2008 et 2013, le risque de connaître une alternance de périodes d'emploi et de chômage était trois fois plus élevé pour les moins de 25 ans et deux fois plus élevé pour les 25-29 ans que pour les 40-49 ans. En moyenne, les jeunes trouvent leur premier emploi stable à 28 ans, soit huit ans plus tard qu'en 1960<sup>7</sup>.

### L'accès à l'emploi conditionné par le niveau d'étude

En ce qui concerne l'insertion des jeunes sur le marché du travail, pour les années 2013-2015, deux tiers des jeunes ont trouvé un emploi dans les quatre années suivant leur sortie du système éducatif. En effet, 68 % des jeunes sortis de formation depuis moins de quatre ans ont un emploi, 17 % sont au chômage et les autres sont inactifs. Précisons que les données sur l'emploi des jeunes ne sont pas établies selon des tranches d'âge, mais selon la durée passée depuis la fin de leur formation initiale.

Les jeunes diplômés du supérieur accèdent deux fois plus vite à un emploi stable que les non-diplômés : ainsi, 82 % des jeunes sortant diplômés du supérieur ont un emploi dans les quatre années qui suivent la fin de leurs études, contre seulement 31 % des non-diplômés<sup>8</sup>. L'accès à l'emploi demeure donc inégal et dépend du niveau scolaire. On observe que les moins diplômés sont ceux « dont la situation est la plus sensible aux retournements conjoncturels aussi bien en phase de crise que de reprise<sup>9</sup> ». Le rapport annuel sur l'état de la France en 2016, discuté et mis en ligne par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en juin 2017, le confirme : les jeunes de 16 à 25 ans qui ne

---

7. France Stratégie, *Lignes de faille. Une société à réunifier*, octobre 2016.

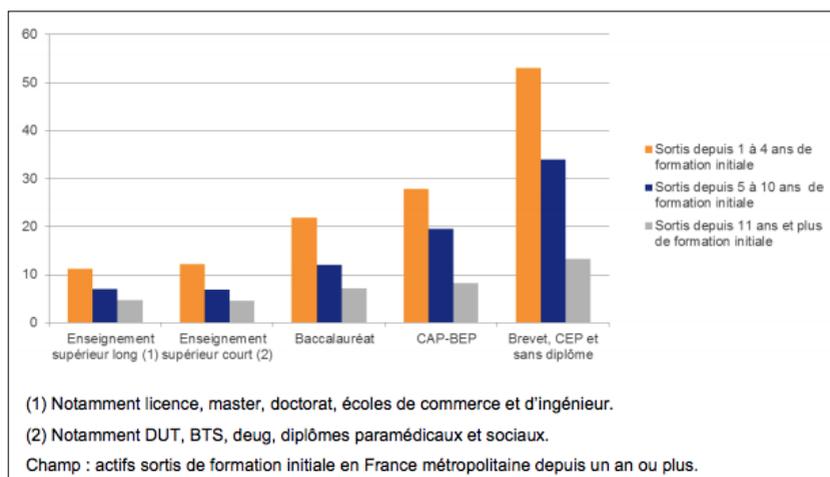
8. Cf. Christel Aliaga et Jérôme Lè, *L'insertion des jeunes sur le marché du travail*, INSEE Références, édition 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2492169?sommaire=2492313&q=ch%C3%B4mage+des+jeune>.

9. *Ibid.*

poursuivent pas d'études au-delà de la scolarité obligatoire sont, de nos jours, et seront, sans aucun doute dans un avenir proche si les conditions de l'emploi ne changent pas, les plus exposés aux risques de chômage et à la pauvreté<sup>10</sup>.

Depuis 2008, les jeunes peu qualifiés connaissent des entrées encore plus difficiles sur le marché du travail, marquées par des épisodes de chômage plus nombreux, beaucoup plus fréquents que ceux que connaissent les jeunes les plus qualifiés<sup>11</sup>.

### Taux de chômage selon le diplôme (en pourcentage)



Source : INSEE, enquêtes Emploi, 2014

## Une jeunesse divisée

La jeunesse française est divisée et le diplôme obtenu est la première cause de ce clivage. Il n'y a pas de « destin commun » aux jeunes, et si nombre d'entre eux éprouvent des difficultés dans leur insertion professionnelle, tous les jeunes ne « galèrent » pas de la

10. Guillaume Duval et Pierre Lafont, *Réconcilier la France. Rapport annuel sur l'état de la France en 2017*, Rapport du CESE, 2017-13, 2 juin 2017, <http://www.lecese.fr/travaux-publies/rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-reconcilier-la-france>.

11. France Stratégie, *Lignes de faille*, op. cit.

même manière<sup>12</sup>. Deux jeunesses coexistent et l'écart entre elles n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années. Le niveau d'étude est le marqueur de cette différenciation.

Le marché du travail est dual avec des emplois stables et protégés d'un côté et de l'instabilité de l'autre. Son fonctionnement a tendance à renforcer les inégalités scolaires. Les jeunes sans diplôme sont soumis à la « double peine d'être éliminés d'abord par l'école, avant d'être rejetés par le marché de l'emploi<sup>13</sup> ». Or, les jeunes « demeurent attachés à exercer un métier et à fonder une famille ». De ce point de vue, leurs valeurs n'ont pas changé par rapport à leurs aînés. Ceux qui savent qu'ils n'atteindront pas cet objectif peuvent ressentir « une frustration qui atteint leur sentiment d'appartenance à la société et leur civisme ». Défiance envers la démocratie et risque de radicalisation en découlent. En ce qui concerne l'aide, les jeunes sans diplôme et sans soutien familial se retrouvent dans une situation de grande détresse économique et ne bénéficient pas d'aides sociales lorsqu'ils ont moins de 25 ans.

Ainsi, « la transition vers l'âge adulte, avec son cortège de stages, de périodes de chômage et d'emplois de courte durée se termine de façon très différente selon qu'on est diplômé ou non ». Les premiers trouvent un emploi stable, les seconds sont pris dans la « trappe à pauvreté<sup>14</sup> ». La jeunesse la plus défavorisée est laissée en déshérence et, pire, ce constat est considéré comme une fatalité. Les jeunes issus des zones urbaines sensibles sont particulièrement exposés.

Il y a chaque année 200 000 jeunes qui décrochent scolairement. Le décrochage mesure l'abandon *en cours de cursus* et non le niveau scolaire atteint : parmi les 800 000 jeunes inscrits en sixième à la rentrée scolaire 1995-1996 en France métropolitaine, on estime à environ 200 000 le nombre de ceux qui ont décroché de l'enseignement secondaire<sup>15</sup>. Les données de l'INSEE font aussi état de 200 000 jeunes décrocheurs en 2013, c'est-à-dire que près d'un quart des jeunes

---

12. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg, *La Machine à trier ou comment la France divise sa jeunesse*, Eyrolles, 2017, 3<sup>e</sup> éd.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

15. Selon le code de l'Éducation, un décrocheur est un élève qui quitte un cursus de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme finalisant cette formation, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288281?sommaire=1288298>.

entrés en sixième en 1995 ont décroché du système éducatif. La moitié des décrocheurs sont des élèves en difficulté scolaire dès la sixième et qui redoublent massivement au collège<sup>16</sup>. Parmi eux, un peu plus de 100 000 jeunes n'ont aucun diplôme et environ 50 000 ont seulement le brevet des collèges ou le certificat de formation générale. Quarante mille ont obtenu un CAP ou un BEP avant de poursuivre, sans succès, d'autres formations<sup>17</sup>.

Les jeunes dépendent de leurs parents et des revenus sociaux. Plus de la moitié des 18-24 ans vivent chez leurs parents et 7 jeunes sur 10 de cet âge sont aidés par leur famille. Ceux qui ont un emploi gagnent en moyenne 1 250 euros par mois. Six jeunes sur 10 qui ne vivent plus chez leurs parents perçoivent des revenus sociaux<sup>18</sup>.

### **3. L'IMMIGRATION : UN PHÉNOMÈNE ANCIEN, UN SOLDE MIGRATOIRE AU PLUS FAIBLE EN 2017**

#### **Perspective historique sur l'immigration en France**

En France, l'immigration est un phénomène ancien, qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle et la France est le plus ancien pays d'immigration en Europe<sup>19</sup>. Contrairement aux autres pays européens, la baisse de fécondité à l'œuvre dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les guerres napoléoniennes y ont provoqué un fort besoin de main-d'œuvre au moment de l'industrialisation<sup>20</sup>.

La France a connu plusieurs vagues d'immigration au cours de son histoire, rythmées par les conjonctures économiques et les guerres. L'immigration vers la France fut libre jusqu'à la Première Guerre mondiale. Un recensement datant de 1881 dénombrait un million d'étrangers, soit 2,7 % de la population de l'époque<sup>21</sup>. Pour reprendre

---

16. Cf. Agathe Dardier, Nadine Laïb et Isabelle Robert-Bobée, « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? » *France, portrait social*, édition 2013, INSEE Références, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288298>.

17. *Ibid.*

18. Cf. INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019048#documentation>.

19. François Héran, *Parlons immigration en 30 questions*, La Documentation française, 2016, p. 40.

20. *Ibid.*

21. Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2010, p. 9.

l'expression de Marie-Claude Blanc-Chaléard, la France de l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle est « un pays d'immigrants dans un continent d'émigrants<sup>22</sup> ». Son essor économique et sa faible croissance démographique interne l'y incitent. La présence d'une main-d'œuvre étrangère dans les bassins d'emploi du Nord, de l'Est et du Sud-Est engendre des conflits récurrents avec les Belges, puis les Italiens et enfin, les Polonais. Cette immigration donne lieu à des crises de violence xénophobe qu'on a tendance à méconnaître lorsqu'on se focalise sur les difficultés d'intégration actuelles.

Ce mouvement reprend dans l'entre-deux-guerres, puisqu'en 1931, la France est le pays au monde qui a connu la plus forte immigration, par rapport à sa population : on y recense en effet 6,6 % d'étrangers (2,7 millions).

Durant les Trente Glorieuses, la croissance économique s'accompagne d'un afflux de travailleurs étrangers tel que le niveau de 1973 sera identique à celui de 1931, avec 7 % d'étrangers au sein de la population<sup>23</sup>. Les travailleurs « musulmans d'Algérie », qui ne sont pas des étrangers, affluent dès le début des années 50, car les employeurs trouvent bien plus facile d'utiliser cette filière, de fait non contrôlée, vu la libre circulation entre la France et l'Algérie. Avec le début de la guerre d'Algérie, le gouvernement de l'époque diversifie les filières. Pendant toute la période, c'est la procédure de régularisation après coup qui prévaut. Entre 1965 et 1973, l'immigration de travail est au plus haut. Les étrangers occupent les emplois les moins qualifiés et les moins rémunérés. Il n'est toujours pas question d'intégration ni d'immigrés, mais d'étrangers.

À partir de 1973, suite au premier choc pétrolier, l'immigration va connaître un tournant majeur et entrer dans une crise très longue à propos de la gestion des flux migratoires. En juillet 1974, la décision est prise de stopper toute immigration, que ce soit des travailleurs ou de leurs familles. Comme les employeurs continuent d'embaucher et que les étrangers continuent de venir, on assiste à une augmentation très forte du nombre de travailleurs illégaux. Le regroupement familial, qui ne peut être interdit vu les lois de protection internationales, est rétabli en 1976.

---

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, 1,1 million d'immigrés<sup>24</sup> résidaient en France métropolitaine. Ils étaient 2,3 millions en 1954, 4,2 millions en 1990, 5 millions en 2008 et 5,9 millions en 2014<sup>25</sup>.

Pour replacer ces données dans un contexte international, d'après les Nations unies, en 2013, le monde comptait 232 millions de migrants internationaux, des personnes installées dans un pays différent de celui dans lequel elles sont nées. Ils ne représentent pourtant qu'une faible part de la population mondiale : environ 3,2 %. Il y a cinquante ans, les migrants étaient trois fois moins nombreux (75 millions en 1965), mais constituaient déjà 2,3 % de la population mondiale. Leur nombre progresse de façon régulière, mais pas exponentielle. Il est ainsi passé de 154 à 175 millions entre 1990 et 2000, soit une croissance de + 1,2 % par an en moyenne.

## Français, immigrés, de quoi parle-t-on exactement ?

### *Immigrants et immigrés*

Contrairement à ce qui se pratique dans les pays anglo-saxons, les termes *immigrant* ou *migrant* ne sont pas utilisés en France. On lui a préféré celui d'*immigré*, le participe passé substantivé marquant le caractère installé de la présence en France. Un chercheur constate d'ailleurs qu'en France, « des années de débats au sein de la communauté scientifique n'ont pas réussi à engendrer un vocabulaire cohérent qui ferait la quasi-unanimité chez des chercheurs d'origines scientifiques variées<sup>26</sup> ».

---

24. Définitions : *Immigrés* : la population immigrée est constituée des personnes nées à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. *Descendant d'immigré(s)* : un descendant d'immigré(s) est une personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition ne comprend pas les personnes elles-mêmes immigrées (notamment celles qui ont migré avec leurs parents).

25. INED, <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/faq/com-bien-immigres-france/>.

26. Jean-Luc Richard, « Les origines nationales, géographiques et culturelles dans la statistique publique des pays de l'Union européenne. Éléments d'analyse pour une compréhension des débats », in Lionel Arnaud, *Les Minorités ethniques dans l'Union européenne*, La Découverte, 2005, p. 49-65.

### *Français et étrangers*

La statistique française sur les étrangers résidant en France s'est compliquée à compter de 1982. Auparavant, il n'existait que deux catégories : les Français et les étrangers. La catégorie « immigré » a été introduite avec le regroupement familial<sup>27</sup>. Elle a fusionné, dans une seule catégorie, des Français nés étrangers à l'étranger, mais devenus français et des étrangers. Ceci a pour conséquence d'établir une coupure au sein d'un groupe pourtant constitué de citoyens français : les Français de naissance et les Français immigrés.

### *Étrangers et immigrés*

Est « étrangère » toute personne résidant en France qui ne détient pas la nationalité française<sup>28</sup>. Est « immigrée » une personne née étrangère à l'étranger et venue s'installer en France pour un an au moins, qu'elle ait acquis ou non la nationalité française par la suite<sup>29</sup>.

La définition de ces catégories est très importante, car les termes utilisés donnent lieu à de nombreuses confusions dans le débat public. La qualité d'immigré, par exemple, est permanente et n'a aucun statut juridique : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité, qui définit l'immigré : « 41 % des immigrés étant français, c'est un contresens de les opposer aux Français. En toute

---

27. Hervé Le Bras, *Malaise dans l'identité*, Actes Sud, 2017, p. 86.

28. Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

29. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'immigré.

rigueur, on peut seulement distinguer les étrangers des Français, ou les immigrés des natifs<sup>30</sup>. »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>31</sup>, la France comptait 65,8 millions de personnes. Parmi elles, 58,2 millions étaient nées en France, et 7,6 millions à l'étranger, soit 11,6 % de la population.

#### Composition de la société française en 2014

Population totale : 65,8 millions d'habitants			
<b>58 200 000 nés en France</b>  57 600 000 ont la nationalité française et 600 000 sont étrangers (essentiellement des enfants nés en France de parents étrangers)	<b>7 600 000 nés à l'étranger</b>  dont		
	1 700 000 ont la nationalité française, car un parent français	5 900 000 sont des immigrés dont	
		2 300 000 ont acquis la nationalité française	3 600 000 sont étrangers

Au sein des 58,2 millions de personnes nées en France, 57,6 millions ont la nationalité française, certaines pouvant avoir une double nationalité, et 600 000 sont étrangères. Ces personnes nées étrangères en France sont, dans quatre cas sur cinq, des enfants de moins de 14 ans dont les parents sont étrangers et qui acquerront, de droit, la nationalité française au plus tard à leur majorité, sous réserve d'avoir résidé au moins cinq ans en France depuis l'âge de 11 ans.

Au sein des 7,6 millions de personnes nées à l'étranger, 1,7 million sont nées avec la nationalité française, au moins un de leurs deux parents étant français, et 5,9 millions (8,9 % de la population résidant en France) sont nées de nationalité étrangère et sont donc immigrées. Parmi les immigrés, 3,6 millions sont de nationalité étrangère et 2,3 millions, soit 39 %, ont acquis la nationalité française.

30. Cf. François Héran, *Parlons immigration en 30 questions*, op. cit.

31. Les éléments qui suivent sont issus des données INSEE, *Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1410693>.

Au total, au sein de la population résidant en France, 61,6 millions de personnes ont la nationalité française et 4,2 millions ont une nationalité étrangère (6,4 % de la population). Parmi ces dernières, 0,6 million de personnes sont nées en France et 3,6 millions sont nées à l'étranger<sup>32</sup>. Ces données sont relatives aux « stocks ». Qu'en est-il des flux ?

### Les flux migratoires en baisse depuis dix ans

L'autre manière d'appréhender les phénomènes migratoires est l'analyse des flux annuels. Le solde migratoire<sup>33</sup> de la France a baissé entre 2006, où il s'élevait à 112 000 personnes et 2013, date des derniers chiffres connus, où il n'était plus que de 33 000. En 2006, il entrait 301 000 personnes et il en sortait 189 000. Dix ans plus tard, il en entre à peine plus (330 000), mais il en sort beaucoup plus (299 000)<sup>34</sup>.

Le profil des immigrés qui entrent en France s'est modifié au cours des dernières décennies. Jusqu'au milieu des années 1970, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction d'après guerre, puis de la croissance durant les Trente Glorieuses. Depuis le début des années 1970, la part des femmes est croissante, que cela soit lié au regroupement familial ou non.

En 2013, 51 % des immigrés étaient des femmes, contre 44 % en 1968. Elles sont majoritaires parmi les immigrés nés en Europe et, depuis peu, parmi ceux nés en Afrique hors Maghreb. Parmi les immigrés du Maghreb et de Turquie, les femmes sont minoritaires, même si leur part augmente depuis 1990.

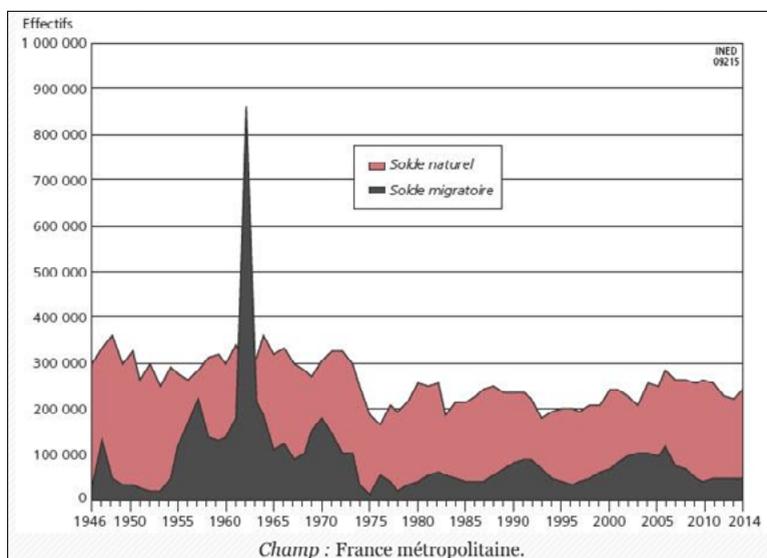
---

32. *Ibid.*

33. Solde migratoire : différentiel entre les entrées d'immigrés et les sorties soit par départ soit par décès.

34. « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités », *INSEE Analyses*, n° 22, octobre 2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1521331>

## Évolution des soldes migratoire et naturel de 1946 à 2014



Source : INED, Bilan démographique 2013, <https://www.ined.fr/fr/grands-themes/migrations-internationales-discrimination-integration/>

Les origines géographiques des immigrés présents en France se diversifient depuis 1975. La part des immigrés originaires d'Europe se renforce depuis dix ans : « près de la moitié des immigrés entrés en France en 2012 sont nés sur le continent européen contre un tiers dix ans auparavant<sup>35</sup> ».

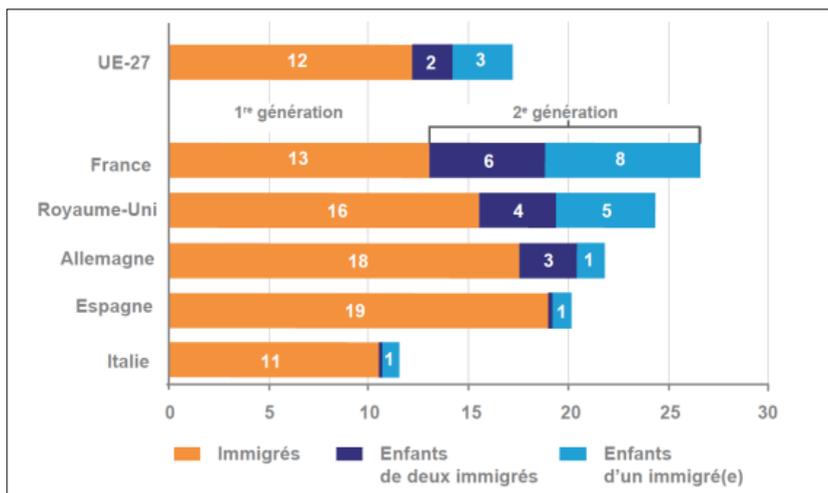
En 2013, quatre immigrés sur dix étaient devenus français. En 2015, le flux annuel des acquisitions de la nationalité française, avec 113 608 nouveaux Français, a progressé par rapport à 2014 : les acquisitions de nationalité par décret et les acquisitions par déclaration augmentent respectivement de 6,9 % et 9,4 %. Parmi ces dernières, ce sont les acquisitions par mariage qui sont en hausse tandis que les déclarations anticipées (mineurs nés en France de parents étrangers) baissent.

35. INSEE Première, n° 1524, novembre 2014, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281393>.

La France se distingue des autres pays européens par la part des descendants d'immigrés dans sa population plus que par celle des immigrés. La part des immigrés dans la population en France n'évolue pas rapidement : l'INSEE dénombrait 5 % d'immigrés en 1946, 7,4 % en 1975 et 8,9 % en 2012, soit 5,7 millions de personnes. Nés en France, les descendants d'immigrés n'ont pas connu eux-mêmes la migration.

Au contraire de beaucoup de ses voisins, la France n'a pas connu de grande vague d'immigration au cours des dernières décennies. Elle ne se distingue pas des autres pays européens par la taille de sa population immigrée. En revanche, du fait qu'elle est une terre d'immigration ancienne, elle compte la plus importante proportion de personnes de « seconde génération » (personnes nées et résidant sur le territoire national ayant au moins un parent immigré).

#### Part des immigrés et des enfants d'immigré(s) chez les 25-54 ans (en pourcentage)



Source : Eurostat, Labor Force Surveys, 2008

En 2013, 6,8 millions de descendants d'immigrés vivaient en France, soit 10 % de la population totale. La moitié des descendants d'immigrés sont nés en France de deux parents immigrés. Toujours en 2013, 54 % des descendants d'immigrés avaient moins de 30 ans. L'origine des descendants d'immigrés, ainsi que leur âge, est logiquement liée à l'ancienneté des différentes vagues de migration en France.

Quarante-huit pour cent des descendants d'immigrés ont une origine européenne. Les descendants d'un parent venu d'Espagne ou d'Italie représentent 22 % de l'ensemble des descendants et sont plus âgés compte tenu de l'ancienneté de l'immigration en provenance de ces deux pays ; 30 % ont au moins un parent originaire du Maghreb. Entre 2008 et 2013, le nombre de descendants d'immigrés originaires d'Asie a progressé pour atteindre, en 2013, 9 % de l'ensemble des descendants<sup>36</sup>.

Les données sur l'immigration renvoient de manière systématique aux doutes grandissants au sujet de la capacité du modèle républicain d'intégration en vigueur en France. C'est ce que nous examinerons dans la deuxième partie de l'étude.

### **Les statistiques ethniques non autorisées en France, leur apport peu concluant**

En France, la loi interdit le recueil de données pouvant faire apparaître une affiliation politique, religieuse, raciale ou ethnique. En effet, « selon le mythe fondateur de la nation, la citoyenneté, dont la vocation est universelle, transcende les appartenances particulières, le citoyen est sans origine régionale ou nationale et sans religion », explique Dominique Schnapper<sup>37</sup>.

Les informations statistiques contiennent uniquement des informations légales<sup>38</sup> : la nationalité actuelle ou antérieure, le lieu de domicile et le lieu de naissance de la personne et de ses parents. Dans le

---

36. INSEE, *France, portrait social*, édition 2013, *op. cit.*

37. Cf. Dominique Schnapper, « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, 2008.

38. L'article premier de la Constitution énonce le principe républicain d'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. En vertu de cet article, l'élaboration de statistiques ethniques est strictement encadrée d'un point de vue juridique. Elle l'a d'abord été par la loi « Informatique et liberté » puis, en 2007, par une décision du Conseil constitutionnel. De ce fait sont proscrits : la réalisation de traitements de données à caractère personnel faisant apparaître directement ou indirectement les origines raciales ou ethniques des personnes ; l'introduction de variables de race ou de religion dans les fichiers administratifs. Cela vaut pour le répertoire d'identification des personnes physiques. Le Conseil constitutionnel précise dans son commentaire que serait contraire à la Constitution la définition a priori d'un « référentiel ethno-racial » (INSEE, <https://www.insee.fr/fr/information/2108548>).

recensement, les individus sont repérés comme étrangers (avec leur nationalité), Français de naissance ou Français par acquisition avec la mention de leur nationalité précédente. La CNIL accorde des dérogations au cas par cas, moyennant la garantie d'anonymat, l'intérêt général de l'étude et la fiabilité déontologique du prestataire. L'INED et l'INSEE peuvent conduire de telles enquêtes *ad hoc*<sup>39</sup>.

Dans plusieurs pays du monde, il existe, depuis longtemps, des statistiques publiques regroupant les personnes sur la base d'une appartenance ethnique. Les appartenances sont cependant définies sur la base d'une déclaration volontaire des individus, parfois limitée au choix entre plusieurs items possibles. Ces pratiques doivent répondre aux exigences du « code d'éthique professionnelle » de l'Institut international de statistique<sup>40</sup>.

La viabilité de ces constructions statistiques repose sur l'adhésion des opinions publiques, car une approbation du principe de la catégorisation ethnique et de ses modalités est absolument nécessaire, mais également sur la rigueur déontologique et scientifique des institutions, le plus souvent publiques, chargées de la collecte des données. À ce titre, les organismes s'appuient généralement sur les conseils et définitions des commissions compétentes de l'ONU<sup>41</sup>.

Les statistiques ethniques existent par exemple aux États-Unis, où les enquêtes sur l'appartenance religieuse sont couramment pratiquées, sur déclaration des personnes concernées. En Grande-

---

39. Cf. *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, édition 2012, INSEE Références, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374025> ; *France, portrait social*, édition 2015, INSEE Références, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1906605> ; *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, par l'équipe TeO coordonnée par Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon, [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/19558/dt168\\_teo.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19558/dt168_teo.fr.pdf) ; *Inégalités et discriminations – Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD), La Documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000077.pdf>.

40. Cf. <https://www.isi-web.org/index.php/news-from-isi/297-declaration-professionalethics-2010fr?showall=1>.

41. Jean-Luc Richard, « Les origines nationales, géographiques et culturelles dans la statistique publique des pays de l'Union européenne. Éléments d'analyse pour une compréhension des débats », in Lionel Arnaud, *Les Minorités ethniques dans l'Union européenne, op. cit.*, p. 49-65.

Bretagne, la législation autorise la compilation de données portant sur la religion et les origines ethnoraciales depuis les années 80. Aucune restriction n'est prévue et celles-ci apparaissent explicitement dans les recensements<sup>42</sup>. Mais il est important de considérer que les appareils statistiques reflètent la manière dont s'est construite une société : aux États-Unis par exemple, le pays s'est construit par l'immigration de vagues successives, entretenant le mythe national de la diversité des origines nationales et religieuses<sup>43</sup>.

Depuis une vingtaine d'années, la question de l'intégration des personnes discriminées à partir d'une appartenance ethnique supposée a engendré un débat sur le besoin de disposer de statistiques ethniques. En effet, « au nom de l'efficacité de l'action publique, il importerait de mieux connaître ceux qui sont les victimes des discriminations pour pouvoir lutter contre ces discriminations, donc de les classer dans des catégories<sup>44</sup> ». La question de l'apport réel à l'analyse et donc de leur utilité n'a cependant pas été tranchée. L'exploitation des résultats des enquêtes comportant des questions sur l'appartenance ethnique pose problème au sein même de la communauté scientifique française<sup>45</sup>.

Nommer et classer des individus relève d'un acte social qui n'est pas sans conséquence. La société est formée d'individus dont les rôles, les références et les identifications sont multiples. Ainsi, « suivant les situations sociales et les circonstances historiques, ils choisissent, en fonction de leur passé individuel et collectif, des références et des identifications – sans compter les oublis –, toujours susceptibles d'être remises en question<sup>46</sup> ».

Les relations des individus aux collectivités historiques dont ils sont, réellement ou mythiquement issus, sont complexes et évoluent avec le

---

42. Cf. Delphine Roucaute, « Quatre questions sur les statistiques ethniques », *Le Monde*, 6 mai 2015, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/06/quatre-questions-sur-les-statistiques-ethniques\\_4628874\\_4355770.html#qck6QhLh-Hu1veWE5.99](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/06/quatre-questions-sur-les-statistiques-ethniques_4628874_4355770.html#qck6QhLh-Hu1veWE5.99).

43. Cf. Dominique Schnapper, « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *op. cit.*

44. *Ibid.*

45. Cf. Hervé Le Bras, « Quelles statistiques ethniques ? », *L'Homme, revue française d'anthropologie*, n° 187, 2007, p. 7-24 ; Michèle Tribalat, « L'enquête mobilité géographique et insertion sociale : une remise en cause des habitudes statistiques françaises », *Espace, populations, société*, vol. 4, n° 2, 1996, p. 215-225.

46. *Ibid.*

temps, explique Dominique Schnapper. On n'isole pas aussi aisément qu'on le pense des catégories de population par les instruments de la statistique publique, qui par définition sont « simples et constants ». L'autodéclaration, le plus souvent utilisée au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, ne permet pas mieux de connaître les véritables identifications, car la question se pose de savoir au nom de quoi on peut demander à un individu de se classer *une fois pour toutes* dans une catégorie.

Aux États-Unis, où les statistiques ethniques sont pratiquées depuis 1977, les chercheurs se sont rendu compte qu'il est devenu par exemple de plus en plus difficile d'exploiter les données collectées au fur et à mesure des générations : dans quelle catégorie place-t-on, par exemple, une personne née dans le pays, d'un parent immigré de deuxième génération et d'un parent immigré récent ? Même pour répondre aux besoins d'une politique publique comme la lutte contre les discriminations, la création de catégories sur des fondements ethniques pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.

### **Le faible impact démographique de la crise des réfugiés en France**

Contrairement au migrant, qui n'est pas une catégorie juridique, le réfugié a un statut encadré par la convention de Genève de 1951, élargi en 1967 à l'ensemble du monde et plus seulement à l'Europe<sup>47</sup>. Migration et exil ne doivent pas être confondus, même si les catégories tendent à devenir de plus en plus poreuses. Ce sont les guerres civiles et les violences contre-révolutionnaires qui ont engendré les flux de réfugiés. En règle générale, ces flux générés par les guerres et les crises se dirigent vers les pays voisins de celui de la crise, comme en a fait l'expérience l'UE avec les demandeurs d'asile venus d'ex-Yougoslavie et surtout comme le vivent aujourd'hui les pays limitrophes de la Syrie et de l'Irak.

Le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) dénombre 65,3 millions de personnes déracinées dans le monde. Parmi elles se trouvent 21,3 millions de réfugiés<sup>48</sup> fuyant la violence,

---

47. Hélène Thiollet, « Réflexions statistiques sur les migrations », *Le 1*, hors-série, automne 2016.

48. « On désigne sous le terme de "réfugié" toute personne qui a dû fuir son pays ou le lieu où elle habitait pour échapper à des dangers pour sa vie, son intégrité

dont plus de la moitié sont des jeunes de moins de 18 ans<sup>49</sup>. La majorité d'entre eux se retrouve dans les pays pauvres, à proximité de leurs pays d'origine. C'est ainsi que le Liban accueille plus d'un million de réfugiés, la Jordanie plus de 600 000 et l'Éthiopie 730 000. Aujourd'hui, les réfugiés viennent principalement de trois pays : la Syrie (4,9 millions), l'Afghanistan (2,7 millions) et la Somalie avec un peu plus d'un million de réfugiés.

Certains observateurs pointent le fait que les mesures de lutte contre l'immigration irrégulière vont à l'encontre du droit des réfugiés, empêchant ces derniers d'accéder à un pays pour y déposer leur demande d'asile. À ce titre, les lois européennes ont obligé les pays à mettre en place des procédures d'examen des demandes d'asile. Le plus souvent, ces procédures s'apparentent à un tri rapide dans les *hotspots*.

Dans le débat public, on lit fréquemment que les flux de migrants de ces dernières années sont constitués davantage de migrants économiques que de demandeurs d'asile. À ce titre, le HCR reconnaît qu'il est de plus en plus difficile de faire des distinctions entre catégories : ceux qui fuient pour des raisons économiques et ceux qui partent pour des raisons politiques. Les migrants empruntent les mêmes routes et les mêmes embarcations. En outre, il existe de nombreuses manières de persécuter l'autre dans un conflit religieux, ethnique ou politique et la persécution économique en est une. À cela s'ajoutent les migrants climatiques qui obligent à redéfinir les conditions de l'asile ; or le XXI<sup>e</sup> siècle est annoncé comme celui des exilés environnementaux.

En Europe, ce qu'on a nommé la crise migratoire a commencé dès le début des années 2010, s'accroissant en 2015, avec les flux de réfugiés syriens et irakiens et les conflits en Libye, Érythrée, Afghanistan et au Kurdistan. En 2015 et 2016, le volume des demandeurs d'asile dans l'UE a doublé par rapport à 2014, augmentant de 562 000 à 1 200 000. L'Allemagne a accueilli 60 % des demandeurs et la France seulement 6 %. Si la France a été longtemps terre d'asile, elle n'est plus qu'au 11<sup>e</sup> rang des pays demandés<sup>50</sup>. D'autres nations européennes sont bien

---

physique ou sa liberté » (Danièle Lochak, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique », *Pouvoirs*, n° 144, 2013).

49. HCR, <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>.

50. François Héran, *Parlons immigration en 30 questions*, op. cit., p. 60.

plus généreuses lorsqu'on rapporte le volume de réfugiés accueilli à celui de la population d'accueil. Ainsi, la Norvège a accueilli huit fois plus de réfugiés que la France, l'Allemagne et la Suisse, trois fois plus<sup>51</sup>.

En tout état de cause, l'Europe n'accueille que 6 % des 65 millions de déracinés, contre le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui en reçoivent 39 %. Quant à la crise migratoire de 2015, elle a trouvé une issue temporaire par la signature d'un pacte migratoire entre la Turquie et l'UE en mars 2016. Ce texte organise des voies légales de migration appelées « relocalisations », des renvois de migrants vers la Turquie, et la fermeture des frontières au sein de l'UE. L'arrivée de réfugiés en nombre important sur le territoire national et la manière dont les pouvoirs publics auraient à y répondre n'aura été qu'une préoccupation de courte durée même si le sujet de l'accueil des réfugiés est loin d'être réglé, que ce soit en France ou au niveau de l'UE.

## CONCLUSION PROSPECTIVE

La population française continue de croître, mais moins qu'auparavant. Elle vieillit et cette tendance va s'accroître dans les décennies à venir. La part des jeunes dans la population totale va régresser. Aujourd'hui, l'augmentation de la population résidant en France est essentiellement attribuable au solde naturel et non au solde migratoire, par ailleurs beaucoup plus faible en 2013 qu'en 2006, puisqu'il est passé de 112 000 en 2006 à 33 000 en 2013 après s'être stabilisé autour des 35 000 depuis 2009.

En ce qui concerne les réfugiés fuyant les théâtres de conflits, le flux en a été largement diminué depuis mars 2016 et surtout, le nombre accueilli en France a été très faible comparé aux autres pays européens. La question de l'accueil des demandeurs d'asile demeure d'actualité et ne reçoit pas de réponse satisfaisante.

En se fondant sur les caractéristiques observées aujourd'hui, les scénarii de croissance de la population française pour 2050 varient

---

51. L'Allemagne a accueilli 1,1 millions de réfugiés entre 2015 et 2016. La situation démographique allemande est telle que le pays a besoin d'un apport massif à la fois de main-d'œuvre et de jeunes qui consomment davantage que les populations âgées. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan de l'effet de cette immigration sur l'économie et la société allemandes.

entre 61 et 79 millions d'habitants selon les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations retenues<sup>52</sup>. L'incertitude prévaut donc.

Certains facteurs qui modifient la composition de la population sont susceptibles d'avoir un impact sur la cohésion sociale. Mais si la question de savoir comment les changements dans la composition de la population affectent la cohésion sociale est légitime, elle n'a pas de réponse aisée et univoque. Il n'y a rien de linéaire ni de causal dans la relation entre les caractéristiques démographiques de la population et la manière dont celles-ci se traduisent en phénomènes sociaux contribuant à la cohésion. Les caractéristiques démographiques n'ont un impact qu'au travers des politiques publiques mises en œuvre (ou non) par les pouvoirs publics, pour atténuer les effets négatifs d'un facteur démographique.

Il est donc impossible de déduire de la seule analyse de données statistiques, des conséquences sur l'avenir de la cohésion, un processus multifactoriel, engendré entre autres par les politiques publiques mises en place, par leur réussite ou leur échec.

En ce qui concerne la question du rôle des armées dans l'intégration et la cohésion nationale, en termes de conséquences probables pour les armées, on peut souligner les éléments suivants.

Premièrement, à l'avenir, les armées, rare employeur à proposer une possibilité d'insertion aux jeunes sans qualifications, ne verront pas leur vivier de recrutement tarir de sitôt puisque la proportion des

---

52. « D'après le scénario central, qui suppose la poursuite des tendances démographiques récentes, la France métropolitaine compterait 70 millions d'habitants en 2050, soit 9,3 millions de plus qu'en 2005. La population augmenterait sur toute la période projetée, mais à un rythme de moins en moins rapide. La population vieillissant, le nombre de décès augmente fortement et dépasserait vers 2045 le nombre des naissances. Le solde migratoire de 100 000 entrées nettes par an introduit en projection compenserait ce déficit naturel, permettant ainsi la croissance démographique. En 2050, près d'un habitant sur trois aurait plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2005. Les proportions de jeunes et de personnes d'âges actifs diminueraient. Au 1<sup>er</sup> janvier 2050, la France compterait alors sept habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. Ce ratio aurait presque doublé en 45 ans. Ces résultats sont sensibles aux hypothèses retenues, mais aucun scénario ne remet en cause le vieillissement de la population métropolitaine d'ici 2050. Il resterait toutefois moins marqué que celui de la plupart des pays européens » (Isabelle Robert-Bobée, « Projections de population 2005-2050, Vieillissement de la population en France métropolitaine », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1377211?sommaire=1377217&q=la+population+en+2050>).

jeunes sortis du système scolaire avec ou sans le bac, mais ne poursuivant pas leurs études a peu de chance de se résorber à court ou moyen terme. Le vivier des 100 000 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme demeurera un vivier de recrutement potentiel.

Les armées composées de jeunes défendront une société composée de personnes de plus en plus âgées. Les besoins d'une population comptant un fort pourcentage de personnes âgées pourraient évoluer. Il sera important de suivre l'évolution des valeurs d'une population au tiers composée de personnes ne travaillant plus, par rapport à celles des militaires.

Les flux migratoires mondiaux, vu leur ampleur à ce jour et vu les conflits qui perdurent ou émergeront probablement encore, ont peu de chance de s'atténuer dans un avenir proche. La vague de réfugiés syriens, irakiens et érythréens, si elle a fini par être contenue par l'accord conclu avec la Turquie, n'a fait que mettre en lumière combien la société française était devenue frileuse face à l'accueil de populations étrangères, en comparaison avec, par exemple, la manière dont la France avait ouvert ses frontières aux 150 000 *boat people* en 1979. En tout état de cause, les phénomènes migratoires et la question de l'accueil des migrants resteront à terme des préoccupations nationales autant qu'européennes.



## II. L'INTÉGRATION EN PANNE, LA COHÉSION SOCIALE FRAGILISÉE

Établir un diagnostic sur le processus d'intégration ou sur l'état de la cohésion au sein de la société française pourrait constituer un programme de recherche en soi. Non seulement la tâche est immense, mais ces thématiques se situent dans un champ dans lequel trois discours se croisent : celui de la recherche, celui des politiques et celui des médias, rendant la tâche d'analyse d'autant plus ardue et exigeant d'autant plus de rigueur. Cette étude s'appuie sur les publications de chercheurs qui travaillent sur la base de données statistiques ou qualitatives, dans le champ de l'immigration, de l'intégration, de l'identité.

Cette deuxième partie fait le point sur les concepts d'intégration et de cohésion sociale, sur les mécanismes qui les favorisent et sur leur fragilisation depuis une vingtaine d'années.

Dans un premier temps, il s'agira de définir ce qu'on entend par intégration d'une part, et par cohésion sociale et cohésion nationale, d'autre part, et de décrire la manière dont fonctionnent ces deux processus qui sont par ailleurs étroitement liés. Cette analyse sera conduite à partir de la production académique récente.

La deuxième sous-partie s'attache à l'historique de la politique d'intégration des populations immigrées, car en termes d'intégration, le débat public s'est focalisé sur cette seule dimension.

Dans un troisième temps, on envisagera la nature des facteurs qui affaiblissent la cohésion sociale et mettent à mal le processus d'intégration au sein de la société française.

### 1. DÉFINITIONS

#### **L'intégration : un processus avant tout politique**

Le terme d'intégration est un concept de sociologie, forgé par le sociologue Émile Durkheim, dont l'usage dans le monde politique a brouillé la définition. L'intégration qualifie le processus par lequel l'individu prend place dans une société et par lequel il se socialise. Ce processus est relatif à l'apprentissage des normes et des valeurs qui

régissent le corps social. Il se fait notamment par l'intermédiaire d'institutions telles que la famille ou l'école et par les groupes de pairs. Durkheim entendait l'intégration comme la fabrique de futurs citoyens et aujourd'hui encore, ce sont bien les liens de la citoyenneté qui unissent les individus appartenant à une même nation. L'intégration est aussi un état : le partage d'une même culture par tous les membres d'un groupe social. Les nouveaux venus sont amenés à y adhérer par un processus au cours duquel ils se détachent de leur appartenance d'origine.

Aujourd'hui, l'usage du terme restreint l'intégration au seul groupe des immigrés et à leurs descendants, alors que le processus concerne tous les nouveaux venus dans un groupe et, en premier lieu, les enfants et les adolescents<sup>1</sup>.

Au niveau national, l'intégration est assurée par la citoyenneté, pont entre la diversité culturelle et l'unité politique. Cette unité est fondée, en France, sur le principe de la séparation des sphères publiques et privées et sur les valeurs républicaines d'égalité, de liberté et de fraternité. Les pratiques culturelles sont libres dans la sphère privée, aussi longtemps qu'elles ne mettent pas en cause l'égalité et la liberté de tous. L'intégration de tous les citoyens, quelles que soient leurs origines et leurs caractéristiques, est « une ambition démocratique<sup>2</sup> ». C'est le rôle des politiques publiques d'intégrer toutes les populations, par l'intermédiaire de la participation à l'activité économique et de la protection de l'État-providence.

En effet, par son ambition universaliste, la société démocratique compense les échecs sociaux de ceux qui ne participent pas à la production de richesses. L'intervention de l'État pour intégrer les populations marginalisées fait ainsi partie intégrante du projet démocratique. Cette politique, souhaitable en soi, comporte le risque de multiplier les catégories de populations dépendantes de l'intervention de l'État-providence. Or, le lien qui unit les hommes ne peut être réduit à sa seule dimension sociale, car c'est le lien politique, celui des valeurs partagées, qui donne sens.

---

1. Vincent Tiberj, « Intégration », *Les 100 mots de la sociologie*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2014, <https://journals.openedition.org/sociologie/2484>.

2. Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?* Gallimard, coll. « Folio », 2007.

La véritable intégration dans les sociétés démocratiques ne peut reposer que sur la reconnaissance de l'égalité de tous les individus, ce qui relève d'un projet de nature politique. Lorsqu'il y a effacement de ces valeurs cardinales au profit de la seule redistribution de biens matériels par l'État-providence, le lien politique qui unit au travers des valeurs qui le sous-tendent, peut se dissoudre<sup>3</sup>.

Les institutions jouent un rôle moteur dans le processus d'intégration. Parmi ces institutions, l'école est essentielle. L'intégration des immigrés et de leurs enfants s'est faite par l'école et par le travail, « au prix d'une dilution des identités culturelles dans un modèle à la fois universel, national et laïque » propre à la France<sup>4</sup>.

### La cohésion : un ciment et un sentiment d'appartenance

La cohésion sociale est le ciment qui permet l'unité d'une société ou de n'importe quel groupe. Elle se construit sur la base de relations sociales, qu'elles soient symboliques, politiques ou matérielles, et de normes collectives. La définition de la cohésion sociale ne va pas de soi « parce qu'elle est à la fois un état et un processus et parce qu'elle se situe entre l'idéal et le réel<sup>5</sup> ». Pourtant, il est d'autant plus utile d'en avoir une idée précise que le concept est utilisé dans de très nombreux textes de référence, tel le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale*, en des formulations qui restent d'ailleurs très vagues comme, par exemple, « les armées participent à la cohésion nationale ».

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ». La cohésion sociale est un concept politique essentiel à la réalisation des trois

---

3. *Ibid.*

4. François Dubet, « De l'intégration à la cohésion sociale, une recomposition ? » *M3*, 30 juin 2013, <https://www.millenaire3.com/ressources/de-l-integration-a-la-cohesion-sociale-une-recomposition>.

5. Michel Forsé et Maxime Parodi, *Une théorie de la cohésion sociale*, <https://spire.sciencespo.fr/hdl/.../forse-parodi-une-theorie-de-la-cohesion-sociale.pdf>.

valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie et l'État de droit<sup>6</sup>.

Les militaires se réfèrent davantage à la cohésion nationale, la question se pose de la différence entre les deux concepts de cohésion sociale et cohésion nationale. La cohésion sociale s'attache aux facteurs qui font tenir ensemble les constituants de la société française et la cohésion nationale serait mobilisée quand il est fait référence aux mécanismes qui font des Français une nation. Elle renverrait au sentiment d'appartenance à un projet commun et à une histoire commune. Mais il ne peut pas y avoir de sentiment d'appartenance nationale, donc de cohésion nationale, sans cohésion sociale préalable.

Les concepts de cohésion sociale et de cohésion nationale ne se différencient pas fondamentalement par leur nature et leurs mécanismes, mais plutôt par leurs cibles : le premier est un processus valant pour tout groupe social, l'autre concerne la société dans son ensemble, et implique que cette société renvoie à l'idée d'une nation. De nombreux chercheurs qui publient sur la cohésion emploient les notions de « sociale » et « nationale » de manière indifférenciée. De fait, on peut considérer que la cohésion sociale, dès lors qu'elle concerne la société tout entière, et c'est le cas dans cette étude, est synonyme de cohésion nationale.

Quant aux liens entre cohésion sociale et intégration, la cohésion de la société résulte du processus d'intégration. La cohésion sociale rend compte à peu de chose près de ce que l'on appelait la solidarité ou l'intégration sociale à l'époque d'Émile Durkheim. Quel que soit le vocabulaire, il s'agit fondamentalement de penser ce qui nous rassemble et comment nous continuons de nous rassembler en dépit de ce qui nous sépare<sup>7</sup>.

---

6. « Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres. La cohésion sociale est un concept politique qui est essentiel à la réalisation des trois valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie et l'État de droit » (*Nouvelle stratégie pour la cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, [https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie\\_PlanAction\\_CohesionSociale.pdf](https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf)).

7. Michel Forsé et Maxime Parodi, *Une théorie de la cohésion sociale*, op. cit.

## 2. L'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES EN FRANCE : UN MODÈLE EN PANNE

Puisque les notions de « politique d'intégration » et de « processus d'intégration » renvoient systématiquement depuis quelques décennies aux seules populations immigrées, quelle a donc été la politique d'intégration de l'immigration en France ?

### Arrêt de l'immigration en 1974 et début de la politique d'intégration

L'émergence d'une politique d'intégration des personnes immigrées est relativement récente. Pendant les Trente Glorieuses (1945-1973), les étrangers, souvent célibataires, étaient perçus comme une main-d'œuvre n'ayant pas vocation à s'installer en France. Les mesures prises pour leur insertion concernaient le logement et l'accès à l'emploi. À partir de 1974, en réponse à la crise économique, l'arrêt de l'immigration de travail entraîna une baisse des entrées d'étrangers. Mais les personnes étrangères présentes sur le territoire français pouvaient faire venir leurs familles. Parallèlement, une politique d'aide au retour fut mise en place, avec une aide financière accordée aux immigrés décidant de se réinstaller dans leur pays d'origine, qui fut globalement un échec<sup>8</sup>.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle politique axée sur l'insertion des immigrés et une prise en compte de la dimension interculturelle de la société<sup>9</sup>. En 1984, un titre de séjour et de travail unique est créé afin de faciliter la mobilité pour la recherche d'un emploi. Les années 1980 sont aussi le moment où les jeunes issus de l'immigration vont se rendre plus visibles dans l'espace public et revendiquer leur appartenance à la société française et la reconnaissance de leurs droits de citoyens. De grandes marches sont organisées : la marche des beurs en 1983, convergence pour l'égalité en 1984<sup>10</sup>.

---

8. Cf. *Immigration et intégration*, Direction de l'information légale et administrative, <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/immigres-cite/>.

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

Durant cette période, la politique d'insertion des immigrés en France passe par le développement de la politique de la ville, avec, notamment, la mise en place des ZEP (zones d'éducation prioritaires) destinées à lutter contre l'échec scolaire des élèves d'origine sociale défavorisée, majoritaires dans ces quartiers. Les ZEP, dans leur philosophie, perdurent jusqu'à ce jour, mais leur contrat a été modifié à de nombreuses reprises. On observera que le nombre d'établissements concernés a doublé en trente ans<sup>11</sup>.

Sous le gouvernement de Michel Rocard, en 1988, le terme d'intégration à propos de l'immigration sédentarisée s'impose. En 1989, un secrétaire général à l'intégration est nommé et un programme d'action dans les quartiers mis en place (« 60 sites pour l'intégration »). La politique d'intégration est consacrée, en 1990, par la création du Haut Conseil à l'intégration qui vivra jusqu'en 2013.

C'est aussi la période du débat sur le foulard islamique qui aboutit à la publication de textes de loi sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école<sup>12</sup>. Il y est question d'intégration dans la République et du respect de ses valeurs, notamment celle de la laïcité, principe qui établit, sur le fondement d'une séparation rigoureuse entre l'ordre des affaires publiques et le domaine des activités privées, la neutralité absolue de l'État en matière religieuse.

À partir de la fin des années 1990, la politique d'intégration est complétée par un volet consacré à la lutte contre les discriminations. Ce dernier souligne la nécessité d'une politique d'intégration ne visant plus exclusivement la population d'origine étrangère, mais aussi les immigrés dits de « deuxième et troisième génération » qu'on devrait nommer les enfants d'immigrés<sup>13</sup>. S'en suivent la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations et la création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

---

11. Pour avoir une idée plus précise de l'extrême complexité de l'histoire des ZEP, voir <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/reperes-historiques.html>.

12. Cf. loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

13. Cette expression est d'ailleurs inexacte. On ne peut pas être immigré par transmission. Les enfants d'immigrés sont soit français soit étrangers.

Au milieu des années 2000, l'accueil des nouveaux arrivants devient le pilier de la politique d'intégration. En avril 2003, le comité interministériel à l'intégration propose un programme avec une mesure phare, le contrat d'accueil et d'intégration que doivent signer les primo-arrivants (avec cours d'instruction civique, formation linguistique et bilan de compétences). Les organismes changent une fois encore d'appellation et de mission. La loi de novembre 2007 crée le contrat d'accueil intégration pour la famille, obligeant les parents à veiller sur la bonne intégration de leurs enfants.

Depuis une quinzaine d'années, les rapports critiques sur la politique d'intégration se succèdent. Le rapport de la Cour des comptes du 2 novembre 2004 sur l'accueil des migrants et l'intégration des populations issues de l'immigration estimait déjà que la machine à intégrer était en panne depuis des années, et ce, de façon durable<sup>14</sup>.

Un bilan de 2011 établi par le Haut Conseil à l'intégration sur vingt ans de politique d'intégration soulignait ses insuffisances et concluait que beaucoup avait été accompli et qu'il était « indispensable de continuer, car il en allait de notre cohésion sociale nationale<sup>15</sup> ».

En 2013, le rapport de Thierry Tuot remis au Premier ministre débouche sur une refondation de la politique d'intégration qui sera conduite au sein de groupes de travail<sup>16</sup>.

La loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a réformé le dispositif d'accueil et d'intégration des étrangers accédant pour la première fois au séjour en France et désireux de s'y installer durablement en renforçant les outils d'intégration des étrangers légale-

---

14. Cour des comptes, *L'Accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration : rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés*, La Documentation française, novembre 2004, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000576/index.shtml>.

15. *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Les élus issus de l'immigration dans les conseils régionaux (2004-2010)*, Haut Conseil à l'intégration, La Documentation Française, avril 2011, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000211/index.shtml>.

16. Thierry Tuot, *La Grande Nation pour une société inclusive*, Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, 1<sup>er</sup> février 2013, [https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_au\\_premier\\_ministre\\_sur\\_la\\_refondation\\_des\\_politiques\\_d\\_integration.pdf](https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf).

ment admis en France<sup>17</sup>. Le contrat d'accueil et d'intégration a été rebaptisé en 2016 contrat d'intégration républicaine et constitue le socle d'un parcours personnalisé d'intégration d'une durée de cinq ans.

Si les rapports officiels critiquent la politique d'intégration, les Français portent eux aussi un regard négatif sur l'intégration des étrangers qu'ils jugent de plus en plus sévèrement. Ainsi, la part de ceux qui estiment que l'intégration fonctionne mal en France a doublé en dix ans : ils étaient 37 % en 2005 et ils sont 72 % en 2014<sup>18</sup>.

## La crise du modèle français d'intégration

L'évaluation de l'état actuel des politiques d'intégration fait ressortir le constat d'une panne. Les politiques de la ville conduites depuis plus de trente ans n'ont pas donné les résultats escomptés, l'intégration des populations immigrées est en grande partie un échec et, par conséquent, c'est tout le processus d'intégration sociale qui est grippé. Les mécanismes d'intégration avaient bien fonctionné jusqu'à la fin des années 1970. Depuis, les institutions de l'intégration que sont l'école et le travail ont cessé progressivement de jouer leur rôle intégrateur. La crise économique, avec ses corollaires, croissance insuffisante et manque de perspectives d'emploi, a aggravé le phénomène au cours de cette décennie.

La question de l'intégration de minorités dans la société d'accueil, dans un contexte économique défavorable comme celui qu'on observe en France depuis de nombreuses années donne lieu à des interprétations clivées, tant sur le diagnostic que sur les remèdes, et renvoie aux deux modèles d'intégration que l'on a l'habitude de distinguer en Europe, qui ne sont d'ailleurs plus aussi opposés l'un à l'autre.

Les politiques publiques d'intégration sont globalement guidées par deux orientations opposées : d'une part, l'assimilation, dans laquelle les spécificités culturelles des individus (langue, religion) sont reléguées dans la sphère privée et ces derniers encouragés à se

---

17. Cf. ministère de l'Intérieur, *Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France*, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine>.

18. France Stratégie, *Lignes de faille*, op. cit.

conformer à des normes comportementales et intellectuelles communes. D'autre part, le multiculturalisme, qui reconnaît les communautés culturelles comme constitutives du corps social et les dote d'une légitimité politique. En France, où le modèle d'assimilation a été adopté, la notion d'intégration s'est progressivement substituée à celle d'assimilation, pour laisser un peu plus de place aux différences ethnoculturelles, sans renoncer toutefois aux caractéristiques du modèle. La politique d'intégration en effet « n'interdit pas le multiculturalisme dans la vie sociale », mais ce dernier ne doit pas « se manifester dans les pratiques de la vie publique<sup>19</sup> ».

La politique d'intégration des populations immigrées ne peut pas être considérée comme un échec dans sa globalité, mais il est avéré qu'une partie des jeunes issus de l'immigration cumulent de nombreux handicaps : réclusion géographique et sociale, due non pas tant à la qualité de l'habitat qui a été améliorée qu'à son isolement de la cité, aux discriminations, à l'échec scolaire et au chômage proportionnellement bien plus élevé.

Au vu des chiffres de l'échec scolaire, la proportion de jeunes en échec n'est pas près de se résorber, l'école étant devenue en outre de plus en plus élitiste dans ses pratiques de sélection au cours de cette période. Or, l'échec de l'intégration d'une partie de la population (que celle-ci soit d'origine étrangère ou non), frappée par la pauvreté et l'exclusion a un effet négatif sur la cohésion nationale.

Au-delà des échecs des politiques d'intégration des populations immigrées, une des causes de l'affaiblissement du processus d'intégration au niveau national est la crise de l'État-nation qui a abandonné une part de sa souveraineté et dépend dorénavant d'instances et de mécanismes supranationaux. La cohésion nationale est, du coup, mise à mal non seulement de l'intérieur, mais aussi par des normes supranationales qui lui font perdre, à l'échelon national, sa légitimité et ses moyens.

---

19. Cf. Dominique Schnapper, *La République aux cent cultures*, Arfuyen, 2016.

### 3. TROIS FACTEURS DE FRAGILISATION DE LA COHÉSION SOCIALE

Comment mesure-t-on la cohésion sociale ? Les indicateurs de mesure de la cohésion sociale ne sont pas universels, mais construits de manière *ad hoc*. Par exemple, dans le rapport du CESE sur l'état de la France en 2016, la cohésion sociale est mesurée par quatre indicateurs : l'inégalité des revenus, la pauvreté en conditions de vie, le taux d'emploi et les sorties précoces du système scolaire. Mais d'autres organismes réalisent des enquêtes en utilisant des indicateurs différents. La mesure n'est pas unique et doit correspondre aux questions qu'on se pose.

Toutefois, on sait que des tensions peuvent affaiblir la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à une même communauté nationale. Elles sont engendrées soit par des facteurs exogènes (flux migratoires, afflux massif de réfugiés), soit par des facteurs internes (échec des politiques d'intégration, défiance envers la démocratie, exclusion, discriminations, inégalités).

Une stratégie de cohésion sociale doit d'abord identifier les facteurs de division au sein de la société et concevoir ou favoriser ensuite des mécanismes, processus et institutions qui les empêchent de devenir corrosifs au point de menacer l'unité sociale.

L'analyse de la production académique sur la question de la cohésion sociale et des facteurs qui contribuent à son affaiblissement en France met en évidence l'influence majeure de trois facteurs : les inégalités, réelles et perçues, la crise de confiance dans les institutions et la diversité lorsqu'elle est mal intégrée et mal perçue.

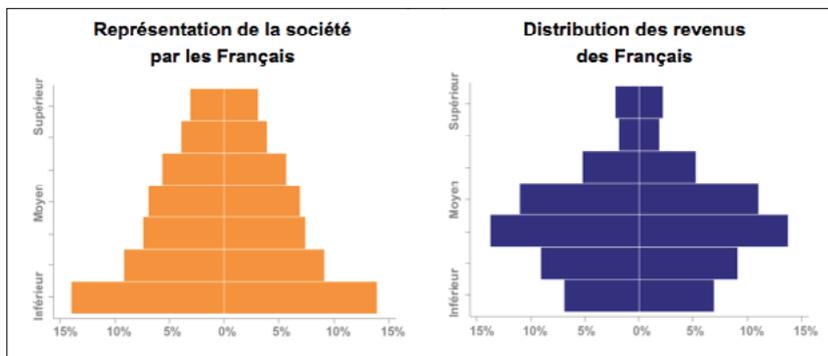
#### Les inégalités réelles et perçues

Un premier facteur important de division au sein de la société est l'existence d'un fossé excessif entre riches et pauvres. « Les économies fondées sur le libéralisme génèrent, comme tout autre système économique, des différences de fortune et de condition sociale. Ces différences sont tolérées aussi longtemps que les gens ont le sentiment de pouvoir compter sur l'égalité des chances pour améliorer leur sort. » Si les différences deviennent trop évidentes, si les plus défavorisés ne peuvent espérer une amélioration de leur condition, qu'ils sont victimes

de l'exclusion sociale, et que « ce handicap se transmet de génération en génération » – bref, s'ils estiment n'avoir rien à gagner d'une société qui n'a rien à leur offrir –, alors les divisions socio-économiques risquent d'ébranler sérieusement la cohésion sociale<sup>20</sup>.

Depuis longtemps, les Français ont le sentiment que les inégalités se creusent : 82 % d'entre eux étaient déjà de cet avis en 1991. D'ailleurs, l'attention portée aux inégalités est plus élevée en France que dans les autres pays européens : en 2013, 20 % de Français seulement considéraient de manière positive la manière dont sont traitées les inégalités et la pauvreté, soit un niveau proche des Hongrois (19 %) ou des Slovènes (21 %) et bien inférieur à celui constaté en moyenne en Europe (29 %) ou en Allemagne (38 %).

Des travaux de l'OCDE font ressortir un tropisme hexagonal sur la question. Les Français sont plus convaincus que les Américains, les Australiens ou les Canadiens de l'existence de fortes inégalités, alors même que les inégalités de revenus sont plus faibles en France que dans ces pays. Lorsqu'on étudie la cohésion, il faut donc prendre en compte autant le niveau d'inégalité que les sentiments à son égard.



Source : Judith Niehues, à partir de EU-SILC (données 2009), International Social Survey Programme, question 14a (2009)

20. Cf. *Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, 7 juillet 2010.

Les inégalités ont effectivement augmenté depuis le milieu des années 2000, mais dans une proportion limitée : la France demeure un des pays les moins inégalitaires.

Les Français ressentent leur société comme inégalitaire, mais également très injuste et cette impression est partagée, quel que soit le statut social des individus. Le sentiment d'injustice personnelle et plus encore le sentiment d'exclusion sont quant à eux nettement plus corrélés à la position sociale. Les deux registres sont ainsi dissociés : le sentiment d'injustice de la société n'est pas alimenté par le sentiment d'être soi-même traité injustement<sup>21</sup>.

Aux inégalités de revenus s'ajoutent les inégalités de territoires. Comme le met en évidence le rapport de France Stratégie, « la France des petites villes et des villages ressent le développement des métropoles comme une menace. Loin des centres-villes se développe un sentiment d'abandon. Les habitants des zones périurbaines et rurales, mal connectées aux centres urbains et productifs, connaissent un sentiment de relégation d'autant plus fort qu'une part des classes moyennes, confrontée aux coûts inaccessibles du logement dans les centres urbains, subit sa mobilité résidentielle. L'habitat périurbain réunit ainsi, non sans conflits, des ménages populaires, anciens ouvriers de la commune ou familles immigrées qui ont investi dans un logement pour quitter la cité, et de jeunes couples de professions intermédiaires, biactifs, supportant donc mieux que les autres l'endettement que représente l'achat d'un pavillon<sup>22</sup> ».

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)<sup>23</sup> concentrent les populations vulnérables, plus représentées dans ces

---

21. Olivier Galland (dir.), *La France des inégalités, réalités et perceptions*, PUPS, 2016.

22. France Stratégie, *Lignes de faille*, op. cit.

23. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Ils remplacent, depuis 2015, le dispositif des zones urbaines sensibles. Les caractéristiques des 1 300 quartiers de la politique de la ville (QPV), qui comptent 7 % de la population, sont qualitativement les mêmes que celles des anciennes ZUS par opposition au reste du territoire, en plus accentuées (France Stratégie, *Lignes de faille*, op. cit.).

quartiers que dans le reste du territoire : les jeunes, les familles monoparentales, les chômeurs et les étrangers y sont surreprésentés.

Quatre Français sur cinq s'inquiètent de la situation de ces quartiers sensibles. Pour 85 % d'entre eux, les conditions de vie n'y ont pas vraiment changé ou se sont même dégradées depuis quelques années. Le regard porté sur les quartiers sensibles est devenu bien plus pessimiste : que ce soit en termes de délinquance (92 % des personnes interrogées associent QPV et forte délinquance) qu'en perspectives (dynamisme, projets, solidarité en baisse par rapport aux précédentes enquêtes).

### Une crise de confiance dans les institutions épargnant les armées

Les institutions publiques jouent un rôle dans la production de la confiance nécessaire à la vie collective, écrit Sébastien Roché<sup>24</sup>. Or, de nombreux observateurs pointent la crise de confiance dans les institutions, à commencer par la crise de confiance entre les gouvernés et les gouvernants.

Un baromètre mesure régulièrement l'état d'esprit des Français et leur niveau de confiance dans les institutions<sup>25</sup>. Les derniers résultats révèlent que la confiance va de pair avec la proximité : le niveau de confiance baisse au fur et à mesure que les institutions sont considérées comme éloignées des personnes interrogées. Ainsi les Français ont davantage confiance en leur maire qu'en leurs députés ou euro-députés. En ce qui concerne les organisations, on observe un niveau de défiance très fort vis-à-vis des grandes entreprises, publiques ou privées. Les banques ont ainsi un niveau de confiance très bas (30 %). À l'inverse, 81 % des personnes sondées déclarent avoir confiance dans les PME. Seuls l'hôpital et l'armée affichent des scores aussi

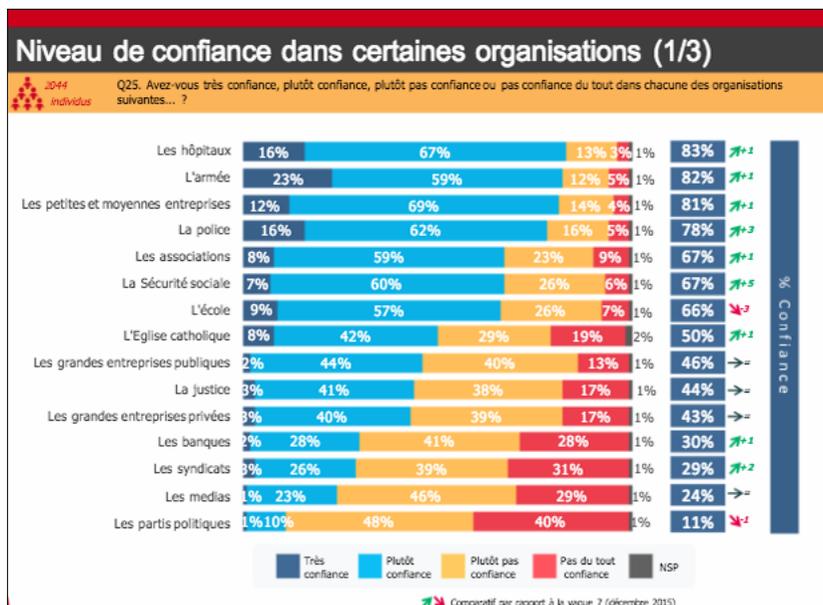
---

24. Sébastien Roché, *De la police en démocratie*, Grasset, 2016, p. 9.

25. Le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF mesure la valeur cardinale de la démocratie : la confiance. Depuis 2009, il dévoile les niveaux de confiance accordée aux acteurs politiques, sociaux et économiques par les Français. *En quoi les Français ont-ils confiance aujourd'hui ?* Le baromètre de la confiance politique, Sciences Po/CEVIPOF, 8<sup>e</sup> vague, janvier 2017, <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats-1/vague8/>.

élevés<sup>26</sup>. Ces résultats sont concordants avec les sondages régulièrement réalisés par d'autres instituts. Les Français expriment une grande confiance envers l'institution militaire, qu'ils placent en tête des institutions régaliennes<sup>27</sup>.

**Baromètre de confiance en politique (vague 8, janvier 2017)**



En novembre 2016, la France était, avec le Royaume-Uni, le pays dans lequel la confiance dans l'armée est la plus forte (84 % des personnes interrogées). La plus grande progression au cours des dernières années a d'ailleurs été observée en France (+ 13 points de novembre 2010 à novembre 2016)<sup>28</sup>.

26. Cf. Valérie Mazur, « 12 graphiques pour comprendre en qu(o)i les Français ont-ils confiance ? », *Les Échos*, 18 janvier 2017, [https://www.lesechos.fr/18/01/2017/lesechos.fr/0211700797746\\_12-graphiques-pour-comprendre-en-qu-o-i-les-francais-ont-ils-confiance-.htm#zLORGHauHS1VXKPo.99](https://www.lesechos.fr/18/01/2017/lesechos.fr/0211700797746_12-graphiques-pour-comprendre-en-qu-o-i-les-francais-ont-ils-confiance-.htm#zLORGHauHS1VXKPo.99).

27. Sondage IFOP pour le *Journal du Dimanche*, juillet 2013, [http://www.ifop.com/media/poll/2292-1-study\\_file.pdf](http://www.ifop.com/media/poll/2292-1-study_file.pdf).

28. *Annuaire statistique de la défense 2017*, <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/annuaire-statistique-de-la-defense>.

Cette confiance dans les armées contraste avec la perte de confiance dans une grande partie des autres institutions : l'école ne tient plus ses promesses d'égalité, les administrations ne parviennent plus à répondre aux attentes des usages, la capacité de l'État à assurer la sécurité est mise en doute et les institutions politiques sont très mal classées depuis de nombreuses années.

La confiance que les Français accordent aux armées est évidemment un atout pour ces dernières parce que les missions qu'elles accomplissent en sont d'autant plus légitimées et que cette confiance est la preuve que les valeurs que véhicule l'institution militaire représentent quelque chose de positif à leurs yeux. En termes de capacités d'intégration, cet atout peut se révéler capital.

### La diversité et ses limites

En soi, la diversité n'est pas cause de division. Les sociétés européennes ont appris à considérer le pluralisme ethnique, religieux, culturel et idéologique non pas comme un frein à la cohésion sociale, mais comme une source de richesse, de dynamisme, d'adaptabilité et de vitalité. Gérer la diversité en l'amenant à donner tout ce qu'elle peut avoir de bon relève cependant d'une gageure. Il faut pour cela lutter contre les multiples formes de discrimination – raciale, ethnique, religieuse, sexuelle et autres.

L'enquête du CREDOC montre que, pour beaucoup de Français, « le modèle social en France repose non seulement sur le système de protection sociale, mais aussi sur sa conception de l'intégration<sup>29</sup> ». Héritée de l'époque révolutionnaire, la tradition culturelle française intègre « un devoir d'asile envers les étrangers et un esprit de fraternité, inscrit dans la devise de la République française<sup>30</sup> ».

Or, la perception de la diversité est loin de faire consensus aujourd'hui et il existe une nette séparation entre, d'un côté des publics plutôt jeunes, urbains, diplômés qui voient la diversité comme

---

29. Sandra Hoibian, *Le Modèle social à l'épreuve de la crise, Baromètre de la cohésion sociale en 2014*, CREDOC, Collection des rapports, n° 312, octobre 2014, p. 7, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R312.pdf>.

30. *Ibid.*

une richesse et de l'autre, des personnes peu diplômées, seniors, habitant en zone rurale qui l'appréhendent comme une difficulté.

Le baromètre de la confiance du CEVIPOF montre aussi plusieurs signes de durcissement de la société sur la question de la diversité. L'affirmation qu'il y a « trop d'immigrés en France » est désormais reprise par 64 % des Français, quand ils n'étaient que 49 % à le dire en 2009. Soixante-deux pour cent des Français jugent que l'islam représente une menace pour la République (56 % il y a deux ans) et ils sont même 43 % à affirmer que les enfants d'immigrés nés en France ne sont pas vraiment français<sup>31</sup>.

Une enquête du CREDOC de 2014 indique que 75 % des Français déplorent la faiblesse de la cohésion sociale. Ils ont le sentiment de vivre dans une société peu unie<sup>32</sup>. Quarante-cinq pour cent des Français se projettent dans dix ans dans une France où la majorité des groupes qui composent la société vivront « séparés » (plutôt qu'« ensemble ») et 72 % imaginent une France où ces groupes seront tirillés par « des tensions » (en opposition avec des groupes vivant en bonne entente)<sup>33</sup>.

Les auteurs du rapport du CREDOC pensent que la perception de la diversité comme un obstacle à la cohésion sociale tient probablement au modèle français d'intégration qui repose sur le principe d'une assimilation des cultures étrangères dans un creuset commun, à la différence de modèles anglo-saxons valorisant davantage le caractère multiethnique des appartenances.

Au sein de ce modèle, la laïcité joue un rôle prépondérant qui semble d'ailleurs s'accroître : elle apparaît en effet « comme un élément capable d'apaiser les tensions et d'assurer les conditions d'un

---

31. CEVIPOF, *En quoi les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? op. cit.*

32. La proportion, nettement majoritaire, de personnes portant ce regard pessimiste sur la cohésion de la société a diminué au cours de l'année, mais l'enquête a été réalisée avant les attentats de 2015. Il faudra attendre le prochain rapport pour connaître l'évolution de ce sentiment.

33. Une enquête a été conduite par le CREDOC en 2014, à la demande de la Direction générale de la cohésion sociale, sur le regard porté par la population sur la cohésion sociale, mesuré par le sentiment de vivre dans une société où la cohésion sociale est forte ou au contraire faible, sur la place des différents mécanismes de solidarité (familiaux, associatifs, d'État-providence, etc.) et sur les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics. Cf. Sandra Hoibian, *Le Modèle social à l'épreuve de la crise, Baromètre de la cohésion sociale en 2014, op. cit.*, p. 18.

vivre ensemble acceptable en relativisant la visibilité et l'importance des différences particulières et surtout en rejetant dans le domaine privé ce qui peut être source de tensions, à savoir la religion<sup>34</sup> ».

En effet, 93 % des Français sont d'accord avec l'idée que « les religions peuvent créer des tensions au sein de la société ». L'idée traverse l'ensemble du corps social, quelles que soient les classes d'âge, le niveau de diplôme, le lieu de vie, etc. Les Français sont ainsi « parmi les plus sensibles en Europe aux tensions entre religions<sup>35</sup> ».

Le terme « laïcité » évoque quelque chose de positif pour 76 % des Français. Après les événements de janvier 2015, ces derniers plaçaient très largement cette notion en tête des grands principes républicains. Pour 81 % des Français, la laïcité est aujourd'hui en danger dans notre pays. Ce chiffre n'était que de 58 % en 2005. Seuls 16 % d'entre eux ne considèrent pas la laïcité comme un élément important pour l'identité du pays<sup>36</sup>.

Les Français sont cependant partagés quant à la signification de ce principe. Pour 51 % d'entre eux, la laïcité est d'abord la possibilité laissée à chaque citoyen de pratiquer sa religion, tandis que pour 25 % c'est d'abord l'interdiction de manifester son appartenance religieuse dans les services publics. Quatorze pour cent des Français y voient le refus de toute forme de communautarisme et seulement 10 % l'absence de participation de l'État à l'édification des lieux de culte. La visibilité du religieux dans l'espace public est massivement rejetée. S'il faut choisir, deux Français sur trois attendent des pouvoirs publics qu'ils veillent d'abord à ce que les croyances et les pratiques religieuses des individus ne soient pas visibles dans les espaces publics plutôt qu'ils protègent la liberté des croyances et des pratiques religieuses.

Dans l'ensemble, les Français s'identifient d'abord à leur génération et à leur catégorie sociale, et très peu à leur appartenance religieuse. Mais ils anticipent une crispation sur les identifications qui ne sont pas les leurs : lorsqu'on les interroge sur les tensions entre différents groupes, ils anticipent d'abord des tensions entre appartenances religieuses. Les jeunes, qui sont les moins croyants et les moins pratiquants, sont ceux qui redoutent le plus les frictions entre religions.

---

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*

36. France Stratégie, *Lignes de faille, op. cit.*

Les Français rejettent fortement le communautarisme. Pour 77 % d'entre eux, le « repli communautaire » ou « communautarisme » est un danger pour la société française. Pour 83 %, il alimente le racisme. Pour 82 %, il favorise la montée des extrémismes religieux. Les causes alléguées du communautarisme sont la crise économique et le chômage, notamment dans les quartiers difficiles (pour 62 % des Français), le besoin de créer des solidarités autour de racines et de valeurs (61 %) et les discriminations que subissent les minorités (58 %).

Pour autant, le fait communautaire reste marginal en France. Plus de huit Français sur dix ne se sentent pas appartenir à une communauté spécifique du fait de leurs origines (83 %) ou de leur religion (83 %). Parmi les 13 % qui se sentent appartenir à une communauté définie par l'appartenance religieuse, 76 % expriment leur appartenance à la communauté catholique, 9 % à la communauté musulmane, 5 % à la communauté protestante, 2 % à la communauté juive. On rappellera ici un élément à conserver en mémoire à propos des données régulièrement livrées par les médias sur le nombre de musulmans que compterait le pays. Dans un État laïque comme la France, la religion relève du domaine privé et l'appartenance religieuse n'apparaît plus dans les statistiques nationales depuis 1872. Les registres de population par commune sont interdits depuis 1944. Par conséquent, la plupart des sources disponibles pour saisir le nombre des adeptes, la localisation et l'intensité des phénomènes religieux sont sujettes à caution<sup>37</sup>.

Le sentiment d'appartenance à la nation française est fort. Il est très majoritaire chez les immigrés et leurs descendants, et ce sentiment progresse au fil des générations : aux propositions « Je me sens chez moi en France » ou « Je me sens français », une immense majorité répond « d'accord » ou « tout à fait d'accord », dans tous les groupes d'origine : 98 % parmi les personnes de la population sans ascendance migratoire directe, 97 % chez les descendants d'un seul parent immigré, 89 % des descendants de deux parents immigrés, 76 % des immigrés arrivés enfants et 52 % des immigrés venus adultes. Ce sentiment

---

37. Cf. Hervé Vieillard-Baron, « Les religions dans les banlieues, territoires et sociétés en mutation », *Géocofluences*, 18 octobre 2016, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/fait-religieux-et-construction-de-l-espace/articles-scientifiques/les-religions-dans-les-banlieues-territoires-et-societes-en-mutation/>.

est également majoritaire parmi les personnes qui n'ont pas été naturalisées : plus d'un étranger sur deux résidant en France (56 %) déclare se sentir Français. On constate donc une convergence progressive des comportements des descendants d'immigrés vers ceux de la population majoritaire<sup>38</sup>.

## CONCLUSION PROSPECTIVE

Il est dans le rôle de l'État de veiller à la cohésion sociale par l'intermédiaire des politiques publiques qu'il met en œuvre et des institutions de la République. Les fragilités de la société française dont il a été rendu compte ci-dessus ne sont pas nouvelles. Hormis les tensions autour de la laïcité, plutôt récentes, la plupart des problèmes se sont manifestés dès le milieu des années 1980, même s'ils ont été renforcés il y a dix ans, par la crise économique et amplifiés par l'impuissance des politiques publiques à leur trouver des solutions durables.

Les inégalités, la crise de confiance dans les institutions politiques et dans la plupart des institutions qui participent à l'intégration, la diversité vécue comme une menace par ceux qui sont les plus durement éprouvés par la disparité croissante entre les territoires, car ils vivent dans les plus déshérités d'entre eux<sup>39</sup>, comment tous ces phénomènes affectent-ils les armées et pourraient les affecter davantage si certains venaient à s'aggraver ou si certains problèmes, jusqu'alors contenus, devenaient plus sérieux ?

Les armées ne sont pas au premier rang des institutions qui transmettent directement des valeurs à tous les jeunes comme le font l'école ou la famille, en tout cas plus depuis la fin de la conscription. En revanche, elles incarnent des valeurs et elles les transmettent premièrement à celles et ceux qu'elles recrutent dans leurs rangs et deuxièmement aux jeunes qu'elles aident à s'insérer socialement et professionnellement au travers de dispositifs *ad hoc* dont elles ont la charge.

Les armées sont donc concernées à ce titre par les tensions qui affaiblissent la cohésion sociale et par les défaillances de l'intégra-

---

38. *Ibid.*

39. Cf. France Stratégie, *Lignes de faille, op. cit.*, plus précisément la partie « Entre territoires prospères et territoires en déshérence ».

tion. Elles doivent veiller à être représentatives de la société dans son ensemble, et sont donc confrontées à la nécessité de recruter des jeunes de tous les milieux sociaux et de toutes les origines. Mais cette injonction a ses limites. Si le vivier de jeunes avec lequel les armées travaillent d'ordinaire se fragmente de plus en plus, en laissant un volume toujours plus grand de jeunes au bord de la route, si les valeurs des armées ne représentent plus un recours aux yeux de cette partie de jeunes qu'elles arrivent encore à attirer, alors il sera de plus en plus délicat pour elles de maintenir le cap de la diversification de leur recrutement.

Les armées pourraient être concernées également si des troubles graves à l'ordre public venaient à se produire sur un territoire, en raison notamment de l'exacerbation des tensions engendrées par la diversité. On quitterait dès lors le terrain de l'intégration pour celui du maintien de l'ordre, à la participation duquel les armées ne prennent part que de manière très encadrée, et avec beaucoup de réticence.

De ce bilan et de ces perspectives peu réjouissants qui impliquent de renouveler considérablement l'approche des politiques publiques, une information doit être retenue : les armées bénéficient d'une confiance durable et forte de la part des Français dont nulle autre institution régaliennne n'a le privilège et cela représente pour elles un atout considérable<sup>40</sup>. Quelle en est la portée en termes prospectifs ?

On a vu que l'intégration était un processus politique porté par le partage d'un certain nombre de valeurs dites républicaines. Les institutions jouent un rôle important dans ce processus de transmission, mais on a vu qu'elles réussissent de moins en moins à le remplir et perdent de ce fait la confiance du public. Les armées sont les seules à échapper à cette érosion. Si cette position avantageuse est un atout, c'est aussi une contrainte.

À l'avenir, il sera indispensable pour les armées de veiller à maintenir cette confiance, car celle-ci leur permet, d'une part, de recruter et, d'autre part, d'évaluer comment les missions dont elles ont la charge sont perçues par les Français. La confiance rend compte de la relation positive des Français à l'institution militaire et permet de mesurer leur

---

40. Certes, dans l'enquête citée, les hôpitaux arrivent en tête devant les armées. Mais il est d'autres sondages qui confortent la position élevée, voire la plus élevée, des armées dans l'échelle de confiance.

légitimité. Les armées devront rester attentives à tout signe évoquant un affaiblissement de la confiance qui leur est accordée, car c'est aussi le revers de la médaille. Le moindre signe d'affaiblissement ne pourra que susciter des inquiétudes en interne et en externe.



### III. LES FONDEMENTS DU RÔLE INTÉGRATEUR DES ARMÉES

Cette troisième partie examine les facteurs sur lesquels s'adosse le rôle intégrateur des armées. En premier lieu, on observe que ce rôle n'est pas inscrit dans les textes fondamentaux relatifs à la défense qui n'évoquent quasiment pas le rôle des armées dans le processus d'intégration sociale. En second lieu, il est mis en évidence que le fondement principal de ce rôle d'intégration que jouent les armées est relatif à leurs valeurs intrinsèques.

#### 1. L'ABSENCE DE RÉFÉRENCE À L'INTÉGRATION DANS LES TEXTES OFFICIELS SUR LES ARMÉES

On serait en droit de s'attendre à ce que la contribution des armées à l'intégration sociale soit inscrite dans le corpus de textes qui encadrent l'activité des militaires et notamment ceux qui portent sur leurs missions sur le territoire national. Ce corpus se décline en textes législatifs, réglementaires et de doctrine dont l'articulation n'est pas toujours évidente pour un profane. S'y ajoutent des textes sans statut juridique, comme le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale*, auquel il est fait constamment référence dès qu'il s'agit des missions des armées.

#### Pas de mention à l'intégration dans le code de la défense

Le code de la défense, qui réunit l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui régissent la défense nationale ne fait référence ni à la cohésion nationale ni au processus d'intégration au sens où nous l'entendons dans cette étude<sup>1</sup>. En revanche, la cohésion nationale est une préoccupation présente dans d'autres textes comme le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale* ainsi que dans des documents de réflexion doctrinale, internes aux armées, produits par l'état-major des armées.

---

1. La notion d'intégration est employée dans le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale* en référence au processus d'intégration européenne.

Le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale* de 2013 ne fait aucune référence à l'intégration sociale ni au rôle intégrateur que jouent les armées.

Dans ce même *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale* de 2013, il est fait allusion à la cohésion nationale à trois reprises, pages 12, 20 et 122. Celle-ci est considérée comme un fondement de la stratégie de défense et de sécurité nationale, essentiellement en relation avec l'esprit de défense dont la cohésion nationale serait le ciment. Il est écrit que, face aux risques et aux menaces, « la première condition du succès demeure la volonté déterminée d'y faire face en consentant l'effort nécessaire ». Puisque les Français sont acteurs et responsables de leur propre sécurité, l'esprit de défense est « le premier fondement de la sécurité nationale. Il est la manifestation d'une volonté collective, *assise sur la cohésion de la Nation*, et une vision partagée de son destin<sup>2</sup> ».

Un peu plus loin il est écrit que la cohésion nationale conditionne la capacité à préserver notre souveraineté puisque celle-ci « dépend d'abord de notre cohésion nationale et du dynamisme de notre économie, réservoir de ressources et d'expertise<sup>3</sup> ». Cette affirmation est répétée plus loin lorsqu'il est relevé que *la volonté collective, assise sur la cohésion de la nation* est une « priorité<sup>4</sup> ».

La revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 aborde la question de la cohésion dans la partie qui traite de l'autonomie stratégique de manière un peu plus articulée, mais en quelques paragraphes : il est rappelé que la cohésion nationale conditionne la légitimité de l'action des armées par le soutien de la Nation aux décisions de recours à la force et qu'affermir cette cohésion, en particulier au sein de la jeunesse, doit mobiliser l'ensemble des moyens concernés de l'État et de la société. Le rôle des armées dans ce domaine est un rôle de socialisation, aussi bien par leur recrutement que par les dispositifs auxquels elles participent, comme le service militaire volontaire (SMV), la Garde nationale, le service militaire adapté (SMA)<sup>5</sup>.

---

2. *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale* 2013, p. 12.

3. *Ibid.*, p. 20. Les italiques ont été rajoutés.

4. *Ibid.* p. 122.

5. La revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, p. 56 et 57.

Comme on peut l'observer, la notion de cohésion nationale n'est mentionnée que de manière générale dans le dernier Livre blanc, avec l'idée que la cohésion nationale est indispensable au succès des armées, comme un prérequis. L'articulation entre cohésion et mission des armées n'a été précisée que très récemment, dans la revue stratégique de défense et de sécurité nationale. Les armées participent à la socialisation de la jeunesse qui contribue à affermir la cohésion nationale. Le rôle des armées dans le processus d'intégration est, quant à lui, absent.

### Des références à la cohésion nationale dans les textes doctrinaux

La cohésion nationale est également évoquée dans un certain nombre de textes doctrinaux interarmées, produits par le CICDE (Centre interarmées de concepts, doctrines et expérimentations) de l'état-major des armées. La *Doctrine interarmées d'emploi des forces sur le territoire national* en fait état dans un chapitre sur les missions des armées ne relevant pas de la défense militaire et dans une section consacrée à la contribution des armées à la cohésion nationale. Il y est écrit que « les armées assurent, en plus des missions de défense militaire du territoire, de sûreté aérienne, d'action de l'État en mer, une « contribution au maintien de la cohésion nationale<sup>6</sup> ». Cette contribution se décline en actions ou en dispositifs « soit directement, soit au sein de structures militaires, soit par la participation de militaires à des organisations ou des systèmes développant ou transmettant l'esprit de défense<sup>7</sup> ».

Parmi les structures militaires sont citées la réserve opérationnelle, le SMA et le SMV. Parmi les dispositifs ou structures qui transmettent l'esprit de défense, sont mentionnés la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), la réserve citoyenne, les classes de défense et de sécurité globale, les Cadets de la défense ainsi que les trinômes académiques. C'est le seul texte qui fait un lien entre les dispositifs d'insertion et d'intégration dans lesquels les armées sont engagées et la cohésion nationale.

---

6. CICDE, *L'Emploi des armées sur le territoire national*, DIA-3.60 EATN (2016) N°130/DEF/CICDE/NP du 28 juin 2016.

7. *Ibid.*, p. 43.

Le rapport de réflexion doctrinale interarmées sur la résilience consacre également une section à la cohésion nationale dans un chapitre qui définit les fondements de la résilience, au nombre de trois : la cohésion nationale, la confiance, la capacité à agir en situation dégradée<sup>8</sup>. On y lit qu'une « bonne compréhension par nos concitoyens du rôle de nos armées contribue à la cohésion nationale<sup>9</sup> » sans plus de précision. « Le soutien de la Nation à ses armées contribue directement à la résilience de celles-ci, en les confortant dans leur tâche : il ne suffit pas en effet que le combattant soit persuadé de la justesse de la cause qu'il sert ; encore faut-il que son action soit comprise et reconnue. » Il s'agit donc d'un effet en boucle : les Français soutiennent les armées à condition de bien comprendre leurs missions, cela contribue à la résilience des armées qui elles-mêmes contribuent à la résilience nationale qui ne peut exister sans cohésion.

Enfin, parmi les textes juridiques encadrant l'action des armées sur le territoire national hors défense militaire, l'instruction interministérielle 10100 du 3 mai 2010, relative à l'engagement des armées sur le territoire national en cas de crise majeure, « entendue comme une crise dont la gravité et la portée nationale conduisent les autorités gouvernementales à activer le dispositif de gestion interministérielle de crise », a été remaniée pour être fusionnée avec l'instruction interministérielle 500 sur le rétablissement de l'ordre public en cas de crise sociale<sup>10</sup> et avec le texte encadrant Vigipirate. L'instruction interministérielle 10100 de 2017 est désormais le texte unique de référence<sup>11</sup>.

Cette instruction interministérielle précise que les armées ne peuvent être engagées sur le territoire national, en complément des moyens des administrations en charge de la sécurité intérieure et de la sécurité civile, que si ces moyens s'avèrent inexistantes, insuffisants, inadaptés, indisponibles, ce que l'on appelait déjà la « règle des quatre *i* ». Le recours aux armées sur le territoire national n'est donc envisageable qu'à titre subsidiaire et elles exécutent alors leur mission

---

8. CICDE, *Réflexion doctrinale interarmées*, RDIA-2011/005 Résilience N°202/DEF/CICDE/NP du 13 décembre 2011.

9. *Ibid.*, p. 19.

10. Cf. l'instruction 500/SGDN/MTS/OTP du 9 mai 1995.

11. Cf. l'instruction N°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017.

sur réquisition de l'autorité civile et sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur<sup>12</sup>.

L'encadrement juridique et doctrinal de l'action des armées sur le territoire national ne dit mot de la participation des armées au rôle intégrateur de l'État et comme on vient de le constater, les références à la cohésion nationale, lorsqu'elles existent, ne sont pas explicitées.

## 2. LES ARMÉES, PORTEUSES DE VALEURS FONDAMENTALES POUR L'INTÉGRATION

C'est d'abord au titre des valeurs qu'elles incarnent et qu'elles mettent en œuvre quotidiennement en leur sein que les armées, en tant qu'institution, ont une fonction d'intégration. À ce titre, elles s'adressent essentiellement aux jeunes, mais pas uniquement puisque ces valeurs concernent tous les militaires.

### Les armées, pourvoyeuses de valeurs

Lorsque la cohésion nationale est mise à mal, on constate qu'à chaque fois, les pouvoirs publics sont tentés de se tourner vers l'institution militaire, car c'est la seule institution régaliennne qui a encore une légitimité nationale incontestée et à laquelle l'organisation et les missions donnent des valeurs qui placent le registre collectif avant l'individu.

Au cours des trois dernières décennies, les violences des jeunes dans les banlieues reléguées ont été analysées notamment en termes de manque de repères et d'échec de la transmission des valeurs indispensables à la vie en société. Les pouvoirs publics se sont alors tournés vers l'institution militaire comme modèle d'encadrement et de transmission de certaines de ces valeurs. C'est ce qui a présidé, par exemple, à l'instauration des Cadets de la défense, suite aux émeutes des jeunes dans les banlieues à l'automne 2005, action intégrée par la suite au plan « Égalité des chances », comme cela sera développé dans le chapitre suivant.

---

12.Cf. *Rapport de la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015*, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-eng/r3922-t1.asp>.

Les militaires appartiennent à une institution au service de tous et les cadres, aussi bien officiers que sous-officiers transmettent à leurs subordonnés des valeurs comme l'engagement personnel au service d'une collectivité, la rigueur du comportement, le désintéressement, le dévouement, l'équité et le courage. On peut regretter que certaines de ces valeurs aient perdu de leur attrait dans la société civile. Mais les armées en sont porteuses, avant tout, au profit de leurs missions. C'est probablement là une dimension trop souvent négligée lorsque les valeurs des militaires sont mises en exergue.

L'expérience des armées en matière d'intégration et les enseignements qui peuvent en être tirés sur le rôle des armées dans la fonction intégration de l'État sont toutefois utiles à analyser. À ce stade, il convient cependant de distinguer deux niveaux d'analyse qui ne doivent pas être confondus :

– D'une part, les armées, en tant qu'institution, jouent un rôle d'intégration par les valeurs qu'elles incarnent, que ce soit en interne, auprès des militaires eux-mêmes, ou en externe, aux yeux des Français. Elles participent, de ce fait, indirectement au rôle intégrateur de l'État.

– D'autre part, les armées sont sollicitées depuis longtemps pour leur capacité à insérer des jeunes en difficulté. Ce sont ces dispositifs dont nous allons rappeler les principales caractéristiques et les résultats.

Les capacités d'intégration des armées en tant qu'institution et les résultats positifs observés en matière d'insertion sociale sont étroitement liés, car le succès des dispositifs de réinsertion repose pour beaucoup sur l'attrait que représentent l'encadrement et les valeurs militaires pour des jeunes ayant connu des échecs répétés.

## **Les jeunes à la recherche de sens et de reconnaissance**

L'individualisme dans lequel s'est, prétendument, réfugiée la jeunesse a nourri le discours ambiant depuis le début du millénaire. Depuis les attentats de 2015, on observe en parallèle l'émergence d'un discours mettant l'accent sur le besoin d'engagement des jeunes. Ce besoin est antérieur à ces événements, car les jeunes s'engagent de manière croissante dans des actions de toute nature, et ce depuis

longtemps<sup>13</sup>. Mais il est vrai que le phénomène est de plus en plus remarqué et mis en avant.

Les armées en bénéficient en accueillant d'une part les réservistes et d'autre part les jeunes qui cherchent à s'engager. Depuis les attentats de 2015, et avec la création de la Garde nationale, la réserve a été dotée de moyens pour se développer. Les employeurs ont compris l'intérêt qu'il y avait à laisser leurs salariés s'engager dans la réserve : « On y intègre des valeurs, la loyauté, le sérieux. » La réserve offre la possibilité aux armées de développer leur potentiel opérationnel, mais aussi de répondre aux besoins des jeunes de s'engager. Les jeunes ont besoin de donner du sens à leur vie et « l'armée offre une réponse à ce besoin [...]. Dans le combat, il y a cet esprit de camaraderie, on se sauve les uns les autres, la victoire et la défaite sont collectives, il y a un sens du groupe<sup>14</sup> ».

Le recrutement des jeunes issus de milieux populaires et notamment les jeunes issus de l'immigration est une autre manière de répondre à la quête de sens et surtout de reconnaissance des jeunes. L'image des forces armées s'est nettement améliorée au cours des vingt-cinq dernières années et l'armée représente aujourd'hui l'institution dans laquelle les jeunes ont le plus confiance. Plus les jeunes ont connu des difficultés à l'embauche, plus ils s'imaginent que les armées laissent une plus grande place aux qualités intrinsèques de l'individu et non à ses seuls titres scolaires, et c'est l'une des raisons pour lesquels ils s'engagent.

Comme l'explique Elyamine Settoul, confrontés à la discrimination et à un marché du travail en crise, nombre de jeunes issus de l'immigration perçoivent dans l'institution militaire une réponse à leurs difficultés socioprofessionnelles. Beaucoup trouvent dans les carrières militaires le moyen d'affirmer leur adhésion aux valeurs républicaines<sup>15</sup>. Rappelons en effet que si 93 % des enfants d'immigrés se sentent français, « plus de 70 % des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne

---

13. Cf. journée d'étude organisée par l'IRSEM le 5 juin 2018 : « La mutation des valeurs d'engagement : quelles questions pour les armées ? » Une partie des communications paraîtra dans un numéro de la revue *Les Champs de Mars* en 2019.

14. Entretien avec un officier général.

15. Elyamine Settoul, « L'armée vue par les "héritiers de l'immigration" : entre rhétorique de la dette et vecteur d'immigration », *Migrations Société*, n° 169, 2017, p. 69-80.

qui ont obtenu la nationalité française pensent qu'on ne les perçoit pas comme Français. Et la proportion est encore de 56 % pour les enfants français de migrants venus de pays au sud du Sahara, alors même qu'ils sont nés en France et qu'ils y ont grandi. Les enfants originaires des départements d'outre-mer sont 23 % à déclarer qu'ils ne sont pas perçus comme Français, alors même que leur appartenance à la nation française ne fait aucun doute depuis bien des générations<sup>16</sup> ».

Au-delà de la recherche d'un emploi, les candidats qui veulent intégrer les armées sont en quête de rétributions d'ordre symbolique, comme l'explique Elyamine Settoul. Conscients du prestige de l'institution militaire, ils anticipent les bénéfices symboliques que fera jaillir une expérience militaire sur leur projet professionnel ultérieur. Un contrat militaire est donc perçu comme pourvoyeur de ressources matérielles (soldes, hébergement, formation) et immatérielles (prestige, image). Le métier des armes offre à ces jeunes issus de milieux populaires un moyen de remédier au déficit de capital social et économique qui caractérise leur appartenance sociale<sup>17</sup>.

Dernière manifestation de l'intérêt des jeunes pour l'engagement au profit de la collectivité, l'intérêt qu'ils portent au service civique qui répond à « leur soif inextinguible de se sentir utiles », selon les mots d'un ancien directeur de l'agence du service civique. À la suite des émeutes urbaines de 2005, une loi avait instauré le volontariat associatif qui répondait à un souhait des jeunes de s'engager non pas auprès de l'État, mais dans une association menant des actions d'intérêt général, notamment auprès des plus démunis. « En dépit des souhaits régulièrement exprimés, notamment par les parlementaires, les moyens n'ont jamais été à la hauteur de l'ambition de ce service civil. Alors même que l'objectif était d'accueillir 50 000 jeunes en moyenne annuelle, environ 3 000 volontaires seulement sont entrés dans le dispositif entre 2006 et 2009.

La loi du 10 mars 2010 a remplacé ce dispositif de service civil en créant un service civique, inscrit dans le code du service national, ouvert à tous les jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans, qui a attiré 123 000 jeunes en 2017, soit 15 % d'une classe d'âge, et 260 000 jeunes

---

16. INED, *Enquête TeO*, janvier 2016.

17. Cf. Elyamine Settoul, « Classes populaires et engagement militaire », *Lien social et politique*, 2015.

depuis sa création<sup>18</sup>. Le service civique offre la possibilité aux jeunes de s'engager au service de l'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois et une indemnisation de 580 euros.

Ce nouveau service civique rassemble les volontariats sous un statut homogène et « rationalise le fonctionnement administratif et technique du volontariat. Surtout, il dote le dispositif d'un pilote unique, l'Agence du service civique, chargée de définir les orientations stratégiques, d'assurer la gestion des agréments et des engagements, de promouvoir et de valoriser le service civique ainsi que d'évaluer et de contrôler sa mise en œuvre<sup>19</sup> ». Le service civique n'attire pas essentiellement des étudiants qui ont tout réussi puisque 25 % des jeunes en service civique ont un niveau inférieur au baccalauréat, 32 % sont à ce niveau et 43 % ont une formation supérieure. Treize pour cent des volontaires sont issus des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville). Surtout, il attire beaucoup plus de jeunes qu'il ne peut en accueillir.

Jusqu'à présent, le ministère des Armées est resté en retrait dans l'accueil de missions de service civique, qui concernent surtout les milieux associatifs, les collectivités territoriales et le secteur hospitalier. Alors que la loi prévoyait la possibilité, pour les jeunes volontaires, de concourir à des missions de défense et de sécurité civile, cette opportunité n'a jamais été saisie : moins d'une centaine de jeunes ont pu accomplir leur service civique au sein du ministère de la Défense en 2013, essentiellement dans les centres de la direction du service national<sup>20</sup>.

Le rapport de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale explique que la spécificité du milieu militaire semble mal se prêter à l'exercice de missions sous le statut civil de volontaires en service civique. Les missions sont donc canton-

---

18. Chiffres du Rapport d'activité 2017 de l'agence du service civique.

19. Cf. Marianne Dubois et Joaquim Pueyo, *Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, Rapport 3322 de l'Assemblée nationale, 9 décembre 2015, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3322.asp>.

20. Rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur la proposition de loi (n° 2732), visant à expérimenter un service civique de défense, par M. Yves Fromion, 2 juin 2015, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r2831.pdf>.

nées à quelques directions et services, et les volontaires ne sont pas au contact direct avec les armées.

La jeunesse française est donc prête à s'engager – le succès du service civique en témoigne – à condition toutefois qu'on lui confie des missions qui ont du sens, comme le soulignaient les parlementaires dans un rapport de fin 2016 proposant de « redonner du sens au service national universel en le faisant reposer sur deux piliers principaux, les cadets et la réserve, complétés par un dispositif d'insertion professionnelle<sup>21</sup> ». Depuis, le projet de service national universel (SNU) voulu par le président Emmanuel Macron a redonné une nouvelle dimension au débat sur le rôle intégrateur des armées.

---

21. Marianne Dubois et Joaquim Pueyo, *Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, op. cit., p. 77.

## IV. ARMÉES ET INTÉGRATION SOCIALE EN PRATIQUE : UNE LONGUE EXPÉRIENCE DÉCLINÉE EN UNE DIVERSITÉ D' ACTIONS

Le rôle intégrateur, appelé aussi pendant longtemps le rôle social des armées, s'inscrit dans l'histoire de l'institution militaire française depuis plus d'un siècle. L'article du capitaine Hubert Lyautey sur le rôle social de l'officier dans le service militaire universel paraît dans la *Revue des Deux Mondes* en 1891 et continue de faire référence cent vingt ans plus tard<sup>1</sup>. À l'époque, la réflexion du jeune capitaine portait sur le rôle qui allait devoir incomber à l'officier suite à l'instauration d'un service militaire de trois ans, obligatoire pour tous les Français<sup>2</sup>. Lyautey souhaitait en effet que cette réforme soit l'occasion pour l'institution militaire de jouer un rôle éducatif en complément de l'action des mouvements d'éducation de la jeunesse<sup>3</sup>.

Que recouvre exactement cette notion ? Pour le capitaine Lyautey, il s'agissait d'un état d'esprit vis-à-vis des hommes dont les officiers avaient la charge et d'une manière d'encadrer. Selon lui, l'officier ne devait pas être uniquement préoccupé par l'aspect technique du métier militaire. Il avait désormais un rôle social d'éducation rendu nécessaire par le service militaire, creuset dans lequel allaient passer tous les citoyens de l'époque, quelles que soient leurs origines sociales<sup>4</sup>. En transformant en profondeur les relations humaines entre les officiers et la troupe, la pensée de Lyautey allait contribuer à donner aux officiers un rôle qu'ils ont conservé jusqu'aujourd'hui. La définition du rôle

---

1. « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891, réédité à plusieurs reprises dont Maréchal Lyautey, *Le Rôle social de l'officier*, suivi de textes et lettres autour de *Le Rôle social de l'officier*, Albatros, 1935 et Maréchal Lyautey, *Le Rôle social de l'officier*, Christian de Bartillat éditeur, 1989.

2. Suite à la loi Freycinet du 15 juillet 1889.

3. CDT Olivier Prouvost, « Validité ou déshérence du rôle social de l'officier », *La Tribune du CID*, n° 34, Collège Interarmées de défense, 2004, p. 126-130. Voir également le rapport de la commission armées-jeunesse sur le rôle social des armées de 2009.

4. Cf. François-Régis Legrier, « Lyautey, cet officier terriblement inefficace », *Magistro*, 10 octobre 2011, <http://www.magistro.fr/index.php/template/lorem-ipsum/a-tout-un-chacun/item/1035-lyautey-cet-officier-terriblement-inefficace>.

social selon Lyautey était avant tout celle d'un « devoir » qui s'exerçait à l'intérieur des armées.

Depuis, si cette dimension est toujours centrale, la notion s'est étendue à d'autres fonctions orientées essentiellement vers l'extérieur de l'institution militaire et principalement vers les jeunes en difficulté.

Depuis quelques décennies, les interrogations sur le rôle social de l'institution militaire émergent à chaque fois qu'une nouvelle orientation est donnée aux armées. La question avait été relancée au moment de la décision de suspension du service national en 1996. Beaucoup d'officiers se sont interrogés sur ce qu'allait devenir cette dimension de leurs attributions. L'officier ne pouvant plus être « l'animateur du service national », il allait être indispensable de repenser son rôle<sup>5</sup>. Quelques années plus tard, en 2008, au moment de la parution du *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale*, certains observateurs ont regretté que le texte ne fasse pas davantage allusion au rôle social des armées.

Parallèlement à ces actions ciblées, le recrutement annuel de militaires du rang s'adresse essentiellement à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, ce qui représente en soi une contribution à l'insertion professionnelle d'une population dont une part se serait retrouvée vraisemblablement en situation précaire. Les armées recrutent environ 30 000 jeunes par an au début des années 2000. En 2017, ces chiffres étaient de l'ordre de 15 000 pour l'Armée de terre, 3 500 pour la Marine et 2 600 pour l'Armée de l'air, soit un total de 26 000 jeunes<sup>6</sup>.

Enfin, si les armées étaient amenées à participer davantage au rôle intégrateur de l'État en accompagnement des autres administrations publiques, elles le feraient en s'appuyant sur une expérience acquise. Il est donc utile de rappeler les différents types d'implication des armées dans l'insertion sociale des jeunes en difficulté depuis la suspension du service national et les débats que cette participation a suscités.

---

5. Chef de bataillon Baulain, *Le Nouveau Rôle social de l'officier*, Centre de documentation de l'École militaire, 1996, p. 123-126.

6. Ministère des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/portail/rubriques-complementaires/demarches/recrutement-concours/rejoindre-le-ministere-de-la-defense>. Une large part de ces recrutements concerne des jeunes qui n'ont pas de diplôme, pas de qualification ou ont tout juste le baccalauréat.

Les armées ont en effet une longue expérience en matière d'insertion de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. Mis en œuvre des décennies durant dans le cadre du service national, ce savoir-faire est utilisé depuis dans divers dispositifs *ad hoc*.

Par ordre chronologique de mise en place, les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans lesquels les armées sont impliquées à ce jour sont :

- 1) le SMA (service militaire adapté) ;
- 2) le dispositif de détection de l'illettrisme de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- 3) l'EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) ;
- 4) les actions du plan « Égalité des chances » ;
- 5) le SMV.

## 1. LE SMA (SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ) : UNE RÉUSSITE INDÉNIABLE

Le SMA est un dispositif créé par le ministre des Armées Pierre Messmer à la demande du Premier ministre Michel Debré afin de « mettre à profit l'institution du service militaire pour mieux intégrer les jeunes dans la Nation », suite aux émeutes de Fort-de-France en décembre 1959. Implanté aux Antilles-Guyane pour répondre aux difficultés d'insertion des jeunes qui, trop nombreux, ne pouvaient pas être tous appelés sous les drapeaux et se trouvaient à la fois désœuvrés et discriminés face à une obligation légale, le SMA a été progressivement étendu à tous les territoires et départements d'outre-mer entre 1961 et 1989. La professionnalisation des armées s'est accompagnée d'un changement de statut des jeunes pris en charge, qui sont passés du statut d'appelé à celui de volontaire, ce qui n'a pas tari la demande, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre.

Le SMA est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi dans les Outre-mer, à condition qu'ils soient volontaires. Ces derniers doivent présenter un profil répondant à trois critères de sélection : motivation, absence de diplôme, casier judiciaire vierge de toute infraction grave.

Le SMA dispense une formation professionnelle spécialisée, dans un cadre militaire. Les militaires assurent le soutien administratif, logistique ainsi que la formation militaire afin de resocialiser les jeunes et

leur apprendre les règles de vie en société. Tout au long de la formation, ils dispensent aux jeunes une formation civique et assurent un suivi personnalisé des stagiaires.

Le public cible est celui des jeunes en situation d'échec scolaire pour lesquels la formation professionnelle doit être accompagnée d'un projet éducatif et d'une resocialisation. Les formations proposées couvrent de nombreuses filières professionnelles (BTP, hôtellerie, prévention, aide à la personne, transport) et sont sanctionnées par un diplôme de type CAP.

Au cours de leur formation, les jeunes participent à des chantiers d'application pour le compte des collectivités locales (création de pistes, réalisation d'un stade, renforcement de digues, réhabilitation d'écoles et autres bâtiments publics, etc.). Les unités du SMA ont en outre pour mission de participer au secours des populations lors de catastrophes naturelles, fréquentes dans ces zones (cyclones, éruptions volcaniques, pluies diluviennes). Pédagogiquement, ces interventions leur servent à tester les savoirs acquis et à contribuer à l'aide à la collectivité dans laquelle sont implantés les régiments.

Les unités du SMA prennent en charge 25 % des jeunes d'une classe d'âge sortis du système scolaire sans qualification. Rappelons qu'Outremer, 33,5 % des jeunes ont des difficultés de lecture contre 10 % en métropole, 40 % d'une classe d'âge est sans diplôme et 32 % de jeunes entre 18 et 26 ans sont au chômage contre 10 % en métropole.

Le SMA accueille désormais 6 000 jeunes de 18 à 26 ans, volume qui a doublé depuis 2009. Depuis sa création, 130 000 jeunes en ont bénéficié. Les trois quarts des jeunes sont insérés à la fin de leur parcours SMA<sup>7</sup>.

L'éventualité d'une transposition du SMA à la métropole a été débattue à plusieurs reprises au cours des vingt dernières années. L'encadrement militaire est considéré comme un gage de réussite pour la socialisation des jeunes. En revanche, le statut militaire du SMA conditionne leur sélection : les jeunes doivent en effet avoir des aptitudes physiques, un casier judiciaire sans inscription grave et pouvoir s'intégrer dans un collectif.

---

7. Rapport d'activité 2017 du SMA : <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Rapport-d-activite-2017-du-Service-Militaire-Adapte-SMA>.

Le SMA relève d'une double tutelle du ministère des Outre-mer et du ministère des Armées. Il est financé par le programme 138 « emploi Outre-mer » de la mission « Outre-mer » et par des fonds européens. Environ 650 militaires constituent son encadrement.

---

#### **Le SMA**

Dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes dans les Outre-mer

S'adresse aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification

25 % des jeunes d'une classe d'âge en bénéficient

6 000 jeunes par an

650 militaires pour son encadrement

Financé par l'Outre-mer et des fonds européens

---

## **2. LA JDC ET LA DÉTECTION SYSTÉMATIQUE DE L'ILLETTRISME**

Les armées jouent un rôle clé dans la détection des difficultés qui peuvent conduire à la marginalisation des jeunes. Pendant des années, le service national a permis de repérer les difficultés scolaires et sociales des appelés. Avec la décision de professionnaliser les armées, cette fonction aurait pu disparaître. Elle a été maintenue, la France ayant conservé un dispositif de recensement, doublé de tests d'évaluation à l'échelle nationale désormais réalisés au cours de la Journée Défense et Citoyenneté. Aucune autre institution n'a de vision aussi exhaustive du niveau de connaissance des jeunes, puisque tous sont censés assister à la JDC et sont soumis à des tests évaluant leur niveau de maîtrise de la langue française. C'est la plus vaste et exhaustive action des armées envers les jeunes en difficulté.

Selon les données de 2015, 4,3 % des jeunes âgés de 17 ans en moyenne (France métropolitaine et Outre-mer) ont de grosses difficultés de compréhension et peuvent être assimilées à des personnes en situation d'illettrisme. Par ailleurs, 9,4 % (soit environ 77 000 jeunes) ont des difficultés de compréhension d'un texte simple<sup>8</sup>. La proportion de jeunes en difficulté de lecture est élevée dans les départements du

---

8. Données de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme : <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-national/Journee-Defense-Citoyennete>.

nord de la France ou en Seine-Saint-Denis, et surtout Outre-mer. La part des jeunes en difficulté baisse cependant depuis 2010.

Un rapport de la Cour des comptes souligne que la détection des difficultés de lecture est mieux connue au plan statistique qu'elle n'est suivie au plan individuel. Les résultats des tests donnent lieu à une exploitation par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de l'Éducation nationale. Mais l'exploitation des résultats semble moins systématique s'agissant du suivi individuel des jeunes identifiés en difficulté de lecture lorsqu'ils sont scolarisés. Les résultats des jeunes scolarisés sont transmis aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale qui ne les communiquent pas nécessairement aux responsables des établissements scolaires concernés, toujours selon le rapport de la Cour des comptes<sup>9</sup>.

En revanche, lorsque les jeunes concernés sont sortis du système scolaire, ils sont reçus par les encadrants de la JDC et orientés vers les missions locales. Le rôle de la JDC et du ministère des Armées en matière de lutte contre le décrochage scolaire est donc réel, mais insuffisamment exploité. Les fichiers de la DSN ne sont pas interconnectés avec le système du ministère de l'Éducation nationale qui rassemble les informations permettant d'identifier les décrocheurs, alors que la détection rapide fait partie des conditions de la lutte contre le décrochage scolaire. En outre, le rôle de la JDC n'est pas précisé dans le cadre des politiques de lutte contre le décrochage.

On ne connaissait pas, jusqu'il y a peu, la proportion des jeunes en difficulté détectés lors de la JDC ayant été effectivement pris en charge par les dispositifs de remédiation. Le récent bilan publié en 2017 par la DSNJ (direction du service national et de la jeunesse) fait état de près de 14 000 jeunes orientés vers des dispositifs d'insertion (EPIDE, SMA, SMV)<sup>10</sup>.

---

9. *La journée défense et citoyenneté*, janvier 2016, Cour des comptes, Communication à la Commission des finances du Sénat, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20160316-rapport-journee-defense-citoyennete.pdf>.

10. Cf. DSNJ, *La jeunesse au cœur de la défense*, Rapport d'activité 2016.

---

**La JDC et la détection de l'illettrisme**

Tests d'évaluation du niveau de maîtrise de la langue française

4,3 % des jeunes âgés de 17 ans (France métropolitaine et Outre-mer) assimilés à des personnes en situation d'illettrisme

9,4 % (soit environ 77 000 jeunes) ont des difficultés de compréhension d'un texte simple

14 000 jeunes orientés vers des dispositifs d'insertion (EPIDE, SMA, SMV)

---

### **3. LES CENTRES EPIDE (EX-DÉFENSE 2<sup>E</sup> CHANCE) : LES ARMÉES COMME MODÈLE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

À l'origine, le dispositif Défense 2<sup>e</sup> chance avait été créé en 2005 pour tenter d'apporter une réponse aux jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification qui rencontraient des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ce projet résultait « d'une démarche du ministère de la Défense, qui, fort d'une implication traditionnelle dans les enjeux d'insertion, avait pris l'initiative, avec le ministère chargé de l'Emploi, de mettre au profit de la collectivité nationale le savoir-faire spécifique des anciens militaires en matière d'intégration sociale. Ce projet s'est fondé pour partie sur l'exemple du SMA en outre-mer<sup>11</sup> ».

Le dispositif proposait à des jeunes de 18 à 25 ans, volontaires, des parcours d'insertion professionnelle de 6 à 12 mois, sous statut civil. Il s'agissait d'une formation globale, à la fois comportementale, sous la forme d'un apprentissage des règles de vie et d'une resocialisation des jeunes, d'une remise à niveau scolaire indispensable chez des jeunes ayant vécu des échecs scolaires répétés et pour beaucoup en situation d'illettrisme et d'une formation professionnelle dans des filières techniques en liaison avec les entreprises locales. Les jeunes volontaires étaient pris en charge en internat du lundi au vendredi.

Ce dispositif a été maintenu et intégré en 2007 dans un ensemble plus vaste, le plan « Égalité des chances », lorsque l'établissement

---

11. *Défense 2<sup>e</sup> chance, bilan et perspectives*, Avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Mme Françoise Geng, Rapporteuse au nom de la section du travail, janvier 2009.

public en charge du plan « Égalité des chances » (l'EPIDE<sup>12</sup>) a vu le jour. Les centres EPIDE au nombre de 19 en 2018, s'adressent exclusivement à de jeunes volontaires ayant connu de nombreux échecs dans leur tentative d'insertion et en situation particulièrement difficile. Ces jeunes issus des quartiers les plus défavorisés cumulent de nombreux handicaps : chômage, familles fragilisées, absence de logement ou absence d'accès aux soins.

D'anciens militaires sont en charge de l'encadrement et de la formation civique<sup>13</sup>. Il n'y a aucun militaire d'active impliqué dans le dispositif et, malgré son intitulé, la défense ne participe que de façon indirecte à son financement. Toutefois, le mode de fonctionnement est clairement d'inspiration militaire. Après neuf années de fonctionnement, l'EPIDE semble avoir trouvé sa place dans les dispositifs d'insertion sociale des jeunes. Le taux de sorties positives est considéré comme significatif : il était de 51,2 % en 2014. Sur les 1 680 sorties positives, 39 % des volontaires ont été insérés en emploi durable, 37 % ont intégré une formation et 24 % ont obtenu des contrats aidés ou des CDD de moins de six mois.

Le caractère militaire de la formation est aujourd'hui presque inexistant, si ce n'est dans l'esprit : port d'un uniforme, cérémonies des couleurs, pratique du sport. Les EPIDE fonctionnent plus comme des internats stricts que comme des formations militaires.

Le ministère des Armées a contribué initialement à la mise à disposition de locaux et a fourni beaucoup de cadres, mais il n'a en revanche jamais financé le programme. Au printemps 2015, il s'est en outre retiré de la tutelle qu'il assurait conjointement avec les ministères de la Ville et de l'Emploi. Preuve de cette sortie du champ de la défense, l'EPIDE s'appelle désormais Établissement public d'insertion dans l'emploi.

Alors que l'objectif assigné à l'EPIDE était d'offrir, dans un délai relativement court, 20 000 places, l'établissement accueille 3 500 jeunes

---

12. Observons que sous un sigle identique se sont succédé deux structures différentes : l'établissement public d'insertion de la défense et l'actuel établissement pour l'insertion dans l'emploi.

13. Les militaires sont engagés sur des contrats de trois ans renouvelables, puis sur CDI. Une autre moitié du personnel provient du secteur civil – des enseignants, des éducateurs spécialisés.

par an. On est donc loin de l'ambition initiale, probablement en raison de l'inefficacité d'une triple tutelle ministérielle, source de complexité en termes de pilotage et de financement.

---

#### **Les centres EPIDE (ex-Défense deuxième chance)**

Plus de 12 ans d'existence

19 centres EPIDE, et bientôt 20 centres implantés sur toute la France

2 715 places pour de jeunes majeurs peu ou pas qualifiés, en voie de marginalisation

Plus de 1 000 collaborateurs

3 500 volontaires admis par an

30 % des volontaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

26 % de jeunes femmes parmi les volontaires

50 % de volontaires insérés soit en emploi soit en formation qualifiante ou diplômante

Plus de 30 000 jeunes sortis de l'EPIDE avec un fort quotient citoyen depuis sa création

(Source : site de l'EPIDE, <http://www.epide.fr/a-propos/chiffres-cles/>)

---

#### **4. LE PLAN « ÉGALITÉ DES CHANCES » : LE MOINS CONNU DES DISPOSITIFS**

Le plan « Égalité des chances » est un dispositif de nature civile, dans lequel les armées s'insèrent avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi et le ministère en charge de la Ville. Il se décline en huit actions dirigées en priorité vers les jeunes de milieux défavorisés et poursuit des objectifs variables d'information, de formation ou de pré-recrutement. Le plan « Égalité des chances », développé par les armées depuis 2007, touchait, selon les bilans disponibles, environ 35 000 jeunes pris en charge dans le cadre de 8 types d'actions.

#### **Les cadets de la défense**

Largement inspiré du modèle canadien, mais avec des objectifs bien moins ambitieux, le programme des Cadets vise à accueillir, au sein de formations militaires, de jeunes collégiens de 14 à 16 ans, hors temps scolaire, afin de les initier par des activités éducatives, culturelles et sportives aux valeurs civiques et aux valeurs collectives qu'in-

carnent les armées. Il s'agit d'un tout premier contact avec le monde de la défense. La sélection des candidats, fondée sur leur motivation est faite conjointement par les formations militaires d'accueil et les établissements scolaires. L'objectif est celui de la mixité sociale. En 2016, treize centres ont accueilli 630 jeunes cadets de 70 collèges<sup>14</sup>.

### **Les classes de défense et de sécurité globale**

Cette action s'est intégrée au protocole défense-éducation nationale de 2007 et à la convention-cadre sur le développement de partenariats favorisant l'égalité des chances signée en 2011. Ciblant en priorité les collèges des zones d'éducation prioritaires (ZEP), aujourd'hui QPV, ce dispositif propose un support d'accompagnement éducatif liant, par une convention locale, une classe d'élèves à une formation militaire locale. Ce partenariat comporte au moins une visite de l'unité par les élèves, la venue de militaires dans la classe ainsi qu'un échange par Internet entre ces derniers et les élèves pour partager les événements de la vie de l'unité et les inscrire dans l'acquisition des compétences du « socle commun ». Les élèves posent par exemple des questions aux militaires qui partent en OPEX et communiquent régulièrement avec eux. Il y avait 15 classes en 2011 et plus de 200 en 2016, avec environ 6 000 élèves concernés.

### **Le tutorat : des élèves de grandes écoles militaires parrainent des élèves de bon niveau issus de milieux défavorisés**

Le tutorat a été directement transposé de l'expérience des grandes écoles, notamment celle de l'ESSEC. L'école Polytechnique a démarré l'expérience dès 2005. Les élèves des grandes écoles d'officiers et des grandes écoles d'ingénieurs de l'armement soutiennent des élèves de bon niveau scolaire, mais issus d'un milieu social qui ne les pousse pas aux études supérieures, en les informant pour leur donner l'envie et l'ambition de poursuivre leurs études. Il ne s'agit pas de soutien scolaire. 450 élèves en ont bénéficié, 25 lycées ayant signé une convention

---

14. Marianne Dubois et Joaquim Pueyo, *Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, op. cit. ; DNSJ, *La Jeunesse au cœur de la Défense*, op. cit.

avec l'une des huit grandes écoles militaires, mobilisant 250 tuteurs élèves officiers ou ingénieurs.

### Les lycées de la défense

À la différence des cadets et des périodes militaires, accessibles à tous les jeunes, les lycées de la défense ne concernent que certains élèves. Cette mesure, qui existe depuis la rentrée 2008, vise à donner la possibilité à certains élèves, méritants et volontaires, de poursuivre leurs études dans les lycées militaires considérés comme des milieux porteurs et auparavant réservés aux enfants de militaires. Six établissements peuvent accueillir un total de 360 élèves avec une priorité accordée aux boursiers issus des quartiers sensibles.

### Les stages

Sous forme de stages ou de périodes d'alternance, les formations qualifiantes proposées par le ministère des Armées sont très diverses. Du stage de découverte d'une semaine à destination des collégiens à des stages de plusieurs mois pour des étudiants de niveau bac + 5, en passant par des stages d'apprentissage, le ministère a accueilli 9 000 stagiaires en 2009 et 12 000 en 2016, permettant aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle. Ces stages ne doivent pas être confondus avec ceux que propose la commission armées-jeunesse qui sont, eux, des stages rémunérés et auxquels on ne peut postuler qu'une fois le diplôme acquis.

### Les périodes militaires

Les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement de la défense nationale offrent aux jeunes de 16 à 30 ans la possibilité de découvrir le milieu militaire pendant des durées allant d'une à quatre semaines. Il s'agit d'une acculturation à la vie en communauté qui peut favoriser l'insertion sociale et professionnelle et surtout un éventuel recrutement dans l'armée d'active ou la réserve. Douze mille jeunes par an développent les valeurs de dépassement de soi en découvrant le métier militaire.

## Les actions en partenariat

Elles couvrent des domaines extrêmement variés comme par exemple, l'opération « Ville-Vie-Vacances » conduite par le ministère des Armées qui permet aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville de bénéficier, pendant les vacances scolaires, d'un accès à des activités éducatives, culturelles et sportives. De nombreuses autres opérations sont conduites par chacune des armées en fonction de leurs spécialités : construction d'un aéronef en partenariat avec le musée de l'Air et de l'Espace, opération permis-sport-emploi de la Marine ou encore participation au train pour l'emploi et l'égalité des chances avec la SNCF et Pôle emploi.

## Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté sont en charge de promouvoir les actions du plan « Égalité des chances » auprès des jeunes, mais aussi la citoyenneté et le devoir de mémoire. Institués en 2003, ils ont une fonction d'intermédiaires pour l'identification et l'orientation des jeunes vers les mesures proposées par le plan « Égalité des chances ». L'objectif était de disposer au moins d'un réserviste pour chacun des 170 quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville, soit quatre fois plus qu'en 2000.

Pour conclure sur les actions du plan « Égalité des chances », on retiendra que celles-ci relèvent moins de l'insertion et de l'intégration que de l'information et de la sensibilisation à destination de jeunes prioritairement issus de quartiers défavorisés, et qu'elles n'ont pas d'incidence budgétaire. En revanche, elles mobilisent les militaires concernés à titre individuel ou collectif, lorsqu'une unité est engagée dans un programme, et prennent du temps, variable très précieuse.

**Le plan « Égalité des chances »**

Dispositif de nature civile avec 8 types d'actions :

200 classes de défense et de sécurité globale, 6 000 élèves

170 réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, ambassadeurs de l'égalité des chances

250 tuteurs aidant 450 jeunes

12 000 périodes militaires effectuées

360 places dans les 6 lycées de la défense pour des boursiers issus de quartiers sensibles

12 000 jeunes accueillis en stage défense

13 centres pour 630 cadets de la défense

Les partenariats : de très nombreuses initiatives avec le monde associatif

## **5. LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV) : SUCCÈS D'UN DISPOSITIF ENCORE À L'ÉTAT EXPÉRIMENTAL**

Depuis 2015, le ministère des Armées a mis en place l'expérimentation du service militaire volontaire (SMV). Ce dispositif vise à préparer des jeunes à l'emploi et s'adresse à tous les citoyens français, jeunes hommes et femmes, de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés et résidant en métropole. Il comporte une formation militaire ainsi que diverses formations à caractère professionnel, civique ou scolaire visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des volontaires. Il s'agit donc d'un dispositif militaire dédié à l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, dont la référence à la cohésion nationale est explicite<sup>15</sup>.

Directement inspiré du SMA, son équivalent ultramarin, le SMV a été initié en février 2015 par le président de la République François Hollande, après une visite Outre-mer et suite aux attentats de janvier 2015. Mis en place en septembre 2015, le SMV fonctionnait au moment de l'enquête sur quatre centres : Montigny-les-Metz, Brétigny-sur-Orge, La Rochelle et Châlons-en-Champagne, implantés dans des unités de l'Armée de terre. Depuis, un centre géré par la Marine a ouvert à Brest et un autre, par l'armée de l'air, à Ambérieux.

15. « Né de la volonté du président de la République de renforcer la cohésion nationale, le SMV propose à des jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire, un parcours d'insertion vers l'emploi au sein d'unités militaires spécifiques » (ministère des Armées, <http://www.defense.gouv.fr/smv/actualite-smv/service-militaire-volontaire-le-3e-centre-ouvre-aujourd-hui>).

Contrairement au SMA, le SMV est encore dans une phase d'expérimentation, conduite sur une période de deux ans, qui s'achèvera fin 2018 : 2 000 jeunes en ont ou en auront bénéficié. Son budget est prélevé sur le budget du ministère des Armées et une grande partie a servi à rénover des casernes devenues vétustes, pour accueillir les jeunes et leurs encadrants. Le rapport remis au parlement en novembre 2016 a décidé de la poursuite de cet outil d'insertion.

Comme Outre-mer, il s'agit d'aider les jeunes en difficulté, au chômage, peu ou pas diplômés, les plus éloignés de l'emploi. Ces jeunes signent un contrat, vivent en tenue, dans des casernes, et sont encadrés par des militaires. Le SMV, d'une durée de six à douze mois, donne un cadre aux jeunes, le goût de l'effort et de la discipline, sachant qu'ils sont volontaires pour vivre cette expérience : « Les gens qu'on reçoit, ce sont des blessés de la vie. On leur apprend déjà à dire bonjour en regardant les gens dans les yeux... Il faut respecter ces jeunes, leur tendre la main, avant que d'autres, peut-être moins bien intentionnés, ne le fassent<sup>16</sup>. »

La sélection est plus poussée qu'en SMA : pour être intégré dans le dispositif, le jeune doit déjà avoir une idée de parcours professionnel, choisi parmi ceux proposés par le SMV et ses partenaires, en fonction du bassin d'emploi : sécurité, restauration, aide à la personne, mais aussi bâtiment et informatique. EuroDisney, Auchan, la SNCF, Veolia ou Securitas comptent parmi les entreprises partenaires du SMV.

Pour 300 places par centre pour les premières promotions, environ 700 candidatures de volontaires ont été recueillies par l'Armée de terre, au début par le biais des missions locales ou de Pôle emploi, puis par le bouche-à-oreille. L'âge moyen des postulants est de 21 ans et 30 % des recrues sont des filles. Le taux d'insertion professionnelle des jeunes passés par le SMV est de 70 %, soit en CDI pour 50 % d'entre eux, soit en CDD ou encore en reprise de formation<sup>17</sup> ; 3 à 5 % d'entre eux ont franchi le pas et rejoint l'institution militaire.

---

16. Cf. Conférence, Sciences Po Défense et stratégie, <https://sciencespodefense.wordpress.com/2016/10/06/larmee-de-terre-un-acteur-social-presentation-du-sma-et-du-smv/>.

17. <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/service-militaire-volontaire-un-bilan-positif-apres-3-ans-d-actions>.

Une nouvelle expérimentation, appelée volontariat militaire d'insertion (VMI), a été décidée suite à la remise d'un premier rapport d'évaluation. Elle durera également jusqu'au 31 décembre 2018. Le VMI diffère du SMV sur un point essentiel : les volontaires âgés de 17 à 26 ans, qui s'engagent pour une durée de 6 à 12 mois dans ce dispositif, auront le statut de stagiaires de la formation professionnelle, ce qui leur permettra de bénéficier des dispositifs financés par les partenaires de la formation professionnelle (Pôle emploi, régions, entreprises, organismes paritaires collecteurs agréés). En outre, ils recevront la rémunération prévue par le Code du travail pour les stagiaires de la formation professionnelle. « Ainsi, alors que les centres du SMV sont financés pour l'essentiel par le ministère des Armées, qui fournit l'encadrement militaire, verse une solde aux volontaires et achète des formations sur le marché, les nouveaux centres qui seront créés dans le cadre du VMI seront largement soutenus par les financeurs ordinaires de la formation professionnelle. Seul l'encadrement des centres, qui devrait être assuré par des militaires, et une part résiduelle de leur équipement et de leur fonctionnement, resteront à la charge du ministère des Armées<sup>18</sup>. »

La loi de programmation militaire votée en juillet 2018 a pérennisé le dispositif du SMN à compter de 2019 pour « favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes<sup>19</sup> ».

---

18. Cf. Philippe Paul, avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi relatif à la sécurité publique, Sénat, 17 janvier 2017, <https://www.senat.fr/rap/a16-299/a16-2991.pdf>.

19. Cf. loi de programmation militaire 2019-2025, article 32 : « Peuvent demander à accomplir le service militaire volontaire les Françaises et les Français âgés de dix-huit ans révolus et de moins de vingt-six ans à la date de recrutement qui ont leur résidence habituelle en métropole ou à l'étranger... Le contrat de volontaire stagiaire du service militaire volontaire est souscrit pour une durée de six à douze mois, renouvelable pour une durée de deux à six mois dans la limite d'une durée totale de douze mois. Durant cet engagement, les volontaires stagiaires servent au premier grade de militaire du rang et sont considérés comme des militaires d'active... Les volontaires stagiaires sont encadrés par des militaires, assistés de militaires volontaires dans les armées. Les volontaires stagiaires perçoivent une solde et bénéficient de prestations en nature. Les volontaires stagiaires du service militaire volontaire ont la qualité de stagiaires de la formation. »

### Le SMV

72 %, le taux d'insertion professionnelle des volontaires stagiaires

53 métiers sont proposés aux volontaires du SMV

1 874 jeunes formés dont 843 en 2017

73 %, le taux de réussite au permis de conduire des volontaires

---

## CONCLUSION

Les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes auxquels participent les armées sont donc nombreux et diversifiés tant dans leurs modalités que dans les populations de jeunes qu'elles touchent. Leur implication dans ce domaine d'action est ancienne et n'a cessé de se renouveler. Plusieurs considérations sont à retenir.

La participation des armées à un dispositif de réinsertion est perçue, au sein des armées, comme marginale dans la mission des forces armées. Il est, de ce fait, considéré, que le financement de ces actions ne doit pas être imputé sur le budget de la défense ce qui est, à ce jour, le cas pour une grande partie des dispositifs qui ont été passés en revue ci-dessus. Le SMA est financé par l'Outre-mer. Le ministère des Armées ne contribue pas au budget de fonctionnement de l'EPIDE. Il avait juste fourni, au démarrage, des terrains et des infrastructures devenus inutiles aux missions des forces armées. Le SMV, encore à l'état expérimental, est le seul dispositif financé par les armées, mais cela va en partie changer à compter de 2019. Les actions du plan « Égalité des chances », si elles n'ont pas d'impact financier, incombent cependant aux unités et doivent être intégrées dans l'emploi du temps des militaires d'active, déjà très sollicités en raison des réductions d'effectifs subis jusqu'en 2015.

On constate que, lorsqu'il s'agit de mettre en place une action d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus en difficulté, les armées servent de modèle de transmission de valeurs et d'organisation de la vie collective. C'est donc d'abord au titre des valeurs qu'elles incarnent et qu'elles mettent en œuvre quotidiennement que les armées, en tant qu'institution, participent à la fonction d'intégration de l'État.

Les cadres, aussi bien officiers que sous-officiers, transmettent quotidiennement à leurs subordonnés des valeurs comme l'engagement personnel au service d'une collectivité, la rigueur du comportement, le désintéressement, le dévouement, l'équité et le courage.

Par ailleurs, on note que lorsque la cohésion nationale est mise à mal, les pouvoirs publics s'adressent à l'institution militaire, institution régalienne qui a une forte légitimité auprès des Français parce que son organisation et ses missions lui donnent des valeurs pourvoyeuses de sens. Ces valeurs rencontrent le besoin d'engagement des jeunes chez qui on observe un besoin de s'engager à condition de se voir confier des missions qui aient du sens. Les armées en bénéficient d'ailleurs en accueillant les réservistes d'une part et les jeunes issus des milieux populaires à la recherche d'une reconnaissance. Le succès du service civique est un autre indicateur, avec une demande supérieure à l'offre.

L'institution militaire intègre par ses valeurs autant qu'elle insère par un très grand nombre de dispositifs des jeunes en difficulté issus principalement des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le succès des actions d'insertion tient d'ailleurs en grande partie au fait que justement, les valeurs qu'elles mobilisent servent à donner aux jeunes les repères qui leur manquent.



## V. LE RÔLE INTÉGRATEUR DES ARMÉES, PERCEPTIONS ET PERSPECTIVES

Dans le champ des politiques publiques d'intégration, dont on a vu qu'il impliquait de multiples institutions telles que la famille, l'école, les milieux associatifs, les instances religieuses ou syndicales, et bien d'autres acteurs comme les groupes informels de socialisation, qu'ils soient professionnels ou amicaux, les armées ont développé des actions qui font d'elles un acteur à part entière du processus d'intégration. Si les armées sont bien aujourd'hui un des acteurs de l'intégration, attend-on d'elles davantage et le cas échéant, sous quelle forme ? Quelle signification cette mission revêt-elle pour les militaires eux-mêmes ? Comment les autres acteurs non militaires impliqués dans les processus d'intégration envisagent-ils le rôle qu'y jouent les armées ?

### 1. LA QUALITÉ DE L'ENCADREMENT MILITAIRE, POINT FORT DES DISPOSITIFS DONT LES ARMÉES ONT LA CHARGE

Les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté auxquels participent les armées font régulièrement l'objet d'évaluation par les parlementaires, par les membres du CESE ou encore par les groupes de travail de la commission armées-jeunesse<sup>1</sup>.

Tout d'abord, il faut prendre en compte le fait que les armées participent à l'insertion sociale et professionnelle d'un volume de jeunes très

---

1. Cf. Commission armées-jeunesse, *Le Rôle social des armées*, rapport du groupe de travail, session 2009-2010 ; Assemblée nationale, rapport d'information n° 2729 de Mme Françoise Branget au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le service militaire adapté, 2005 ; Conseil économique et social, *Défense deuxième chance, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes*, avis et rapport présenté par Mme Françoise Geng, 14 juin 2006, <http://lecese.fr/travaux-publies/defense-deuxieme-chance-favoriser-linsertion-professionnelle-des-jeunes> ; Conseil économique, social et environnemental, *Défense deuxième chance, bilan et perspectives*, avis présenté par Mme Françoise Geng, 14 janvier 2009, <http://lecese.fr/travaux-publies/defense-2eme-chance-bilan-et-perspectives> ; Sénat, rapport n° 290, par M. François Trucy, Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat, sur le SMA et le dispositif Défense deuxième chance, n° 290, 16 avril 2008.

significatif, mais qui demeure faible eu égard à ce que représente la classe d'âge directement visée, si l'on considère que chaque année, 100 000 d'entre eux quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification.

En effet, le SMA accueille 6 000 jeunes chaque année. Dans son rapport de 2008, le sénateur François Trucy considérait que le SMA, qui a été mis en place à la suite de la suspension du service militaire et qui recrute des volontaires et non plus des appelés, avait « conservé toutes ses qualités », « amélioré ses méthodes et affiné son approche des milieux défavorisés<sup>2</sup> ». Avec un taux d'insertion pouvant aller jusqu'à 75 %, alors qu'il accueille 40 % de jeunes illettrés, grâce au savoir-faire de son encadrement militaire et aux formations proposées, les rapports d'évaluation affirment que le SMA est un dispositif très performant. Il est toujours présenté comme une formule d'intégration réussie grâce justement à son taux de réinsertion jugé très satisfaisant. Les chiffres donnent, selon les groupements auxquels sont affectés les jeunes, donc selon les départements et territoires, un taux de 40 à 70 % de jeunes ayant trouvé un emploi à l'issue de la période de formation, les autres poursuivant une formation. Le taux de sortie négative était de 14 %, en 2015, chiffre considéré comme faible pour un dispositif d'insertion professionnelle.

La réussite du SMA Outre-mer, le plus ancien des dispositifs d'insertion, doit beaucoup à l'unicité de la tutelle, le ministère des Outre-mer, qui offre l'avantage de circuits décisionnels courts et donc de la réactivité. Les financements ne proviennent pas des crédits de la défense. Ils sont adossés aux régions, ce qui permet de mobiliser les fonds de concours européens comme le Fonds social européen (FSE) ou le Fonds européen de développement régional (FEDER)<sup>3</sup>.

L'EPIDE obtient également des résultats intéressants, mais s'adresse à un public restreint, un peu plus de 3 000 jeunes par an, pour pouvoir jouer un rôle clé dans l'intégration des jeunes en difficulté. L'EPIDE était, à l'origine, sous la triple tutelle des ministères de la Défense, du Travail et de la Ville. C'est le budget de ces deux derniers ministères qui finance l'établissement. Le ministère des Armées n'a jamais financé le fonctionnement de l'établissement, mais a fourni, à la création, des

---

2. Rapport Trucy, *op. cit.*, p. 9.

3. Compte rendu, Commission de la défense nationale et des forces armées, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cdef/14-15/c1415039.pdf>.

emprises pour les centres EPIDE et y a orienté d'anciens militaires, qui constituaient initialement la majorité du personnel. Ces derniers ne représentent plus aujourd'hui qu'un tiers des effectifs et le ministère des Armées s'est récemment retiré de la tutelle<sup>4</sup>.

Le plan « Égalité des chances » est destiné à des jeunes encore scolarisés ou offre des stages à ceux qui poursuivent des études. On ne peut pas le considérer comme un programme visant l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en grande difficulté. En revanche, il soutient des jeunes défavorisés du fait de leur origine sociale et de leur environnement familial.

Le SMV a bénéficié d'une évaluation positive après 18 mois de fonctionnement. La nouvelle loi de programmation militaire votée, en juillet 2018, l'a pérennisé.

La DSNJ du ministère des Armées organise la JDC et son dispositif de détection de l'illettrisme semble très efficace, même si le suivi des jeunes en grande difficulté qui sont encore scolarisés pourrait être amélioré puisque ces derniers semblaient jusqu'à il y a peu, moins bien pris en charge que les jeunes ayant déjà quitté l'école. Toutefois, cela ne dépend plus des armées.

L'évaluation positive de la participation des militaires aux actions d'insertion est à souligner. Leur savoir-faire en matière d'insertion sociale des jeunes, même les plus en difficulté, est très reconnu. Un rapport du Sénat de 2008 soulignait déjà que les « dispositifs basés sur le meilleur des valeurs militaires donnent d'excellents résultats<sup>5</sup> ». Les cadres qui assurent les formations sont jugés disponibles, dévoués et motivés<sup>6</sup>. Les militaires ou les anciens militaires voulant faire une deuxième carrière dans cette filière apportent leur savoir-faire apprécié et reconnu : « Ils sont doués pour donner un cadre et communiquer avec les jeunes qu'ils connaissent bien<sup>7</sup> ». Ceci est d'autant plus important que l'on sait que la compétence et l'engagement des personnels d'en-

---

4. Compte rendu, Commission de la défense nationale et des forces armées, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cdef/14-15/c1415040.pdf>.

5. Cf. Rapport Fromion, *op. cit.*, p. 10.

6. *Ibid.*

7. Interview du directeur de l'EPIDE, *Secret défense*, Blog de Jean-Dominique Merchet, 30 septembre 2010.

cadrement sont essentiels à la réussite des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes.

## 2. DES ACTIONS DIVERSIFIÉES, MAIS MÉCONNUES DU GRAND PUBLIC

Cependant ces dispositifs restent largement méconnus tant du grand public que des observateurs avertis. Il serait important de rendre plus visible le rôle que jouent les armées dans le processus d'insertion sociale des jeunes les plus en difficulté et, ce faisant, dans la fonction intégration de l'État, notamment dans les textes officiels comme le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale*. Comme on l'a observé, la référence à la cohésion nationale, lorsqu'elle existe, n'est jamais explicitée ni détaillée. Par conséquent, l'apport des armées en termes de savoir-faire tout comme le succès des dispositifs sont trop peu mis en valeur.

En 2016, les actions d'aide à l'insertion sociale destinées aux jeunes, précédemment dispersées sous diverses tutelles, ont été regroupées au sein de la nouvelle Direction du service national et de la jeunesse. Le rapport d'activité publié par la direction à l'automne 2017 donnait pour la première fois un panorama complet de tous les dispositifs, ce qui représente un progrès considérable<sup>8</sup>.

Dans le rapport parlementaire produit à ce sujet fin 2016, on peut lire que « le ministère de la Défense a certes engagé depuis divers plans en direction de la jeunesse, mais ces actions manquent singulièrement de coordination et de visibilité<sup>9</sup> ». C'est l'impression qui se dégage quand on tente de comprendre l'agencement des dispositifs les uns par rapport aux autres, les appellations des dispositifs n'aidant pas, pas plus que les changements de dénomination<sup>10</sup>. C'est la cohérence de l'ensemble qui fait défaut, pas tant du fait de leur diversité que parce que ces actions sont toujours présentées les unes à la suite des autres, sous forme de

---

8. Ministère des Armées, SGA/DSNJ, *La Jeunesse au cœur de la défense*, Rapport d'activité 2016. Seul le SMV ne figure pas dans le bilan, car un rapport d'activité avait déjà été finalisé.

9. Marianne Dubois et Joaquim Pueyo, *Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, op. cit.

10. En effet, pour ne donner qu'un seul exemple, comment savoir à l'intitulé que le SMV est un dispositif d'insertion puisqu'il s'appelle service militaire ?

catalogue. Une présentation par public ciblé et/ou par objectifs contribuerait à donner à cette dimension des missions des armées une visibilité et surtout une cohérence qui font défaut à ce jour.

### 3. CONTRAINTES ET LEVIERS

Il est dans le rôle de l'État de veiller à la cohésion sociale par l'intermédiaire des institutions de la République et des politiques publiques qu'il met en œuvre et il est donc tentant pour les gouvernants de se tourner vers l'institution régalienne qui bénéficie encore d'une forte légitimité et à laquelle l'organisation et les missions donnent des valeurs qui placent le registre collectif avant l'individuel, valeurs primordiales dans la réussite du processus d'intégration. C'est au sujet de cette tentation que les acteurs militaires et non militaires de l'intégration rencontrés se sont exprimés.

#### **Des ressources financières et humaines contraintes pour chacune des institutions intervenantes dans les actions d'intégration**

Les acteurs non militaires connaissent plutôt bien les principaux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle auxquels participent les militaires. Ils n'ont en revanche pas exprimé de demande particulière quant à une éventuelle extension du rôle joué par les armées. En outre, tous les acteurs reconnaissent le manque de coordination et de partenariats entre les différents institutions et organismes qui prennent part à la mission d'intégration.

Compte tenu des ressources qui ont été drastiquement réduites au cours de la dernière décennie, et même si la tendance à la baisse des effectifs s'est inversée depuis deux ans, les armées ne peuvent disperser le personnel militaire en l'affectant à des tâches qui ne soient pas directement liées à la défense et à la protection de la population : « Le système est fragile, surengagé, ce qui veut dire que toute sollicitation supplémentaire risquerait de le fragiliser davantage. »

C'est ainsi que la proposition de créer un service national universel obligatoire avait fait réagir les militaires interviewés juste après l'annonce de cette mesure : « Si on devait recréer le service militaire, il

faudrait capter une part de la ressource humaine et cela se ferait au détriment des opérations. »

L'EPIDE, qui fait intervenir des militaires ayant quitté le service d'active, présente à ce titre des avantages incontestables, car ce dispositif ne grève pas le budget de la défense tout en utilisant au mieux ses anciens personnels, ce qui offre à ces derniers une possibilité de reconversion.

### **Rester centré sur la mission prioritaire et ne pas se substituer aux autres institutions**

Les militaires interrogés dans le cadre de cette étude ont insisté sur le fait qu'il était essentiel de ne pas perdre de vue la mission principale des armées aujourd'hui. Il ne faudrait pas, selon eux, confondre la finalité des armées et les conséquences de ces finalités. La mission des armées – la protection des citoyens – a pour conséquence que leur organisation et leur culture leur font jouer un rôle en matière de mixité sociale, d'ouverture sur le monde et de transmission de valeurs. Mais ce n'est là qu'un effet, pas une finalité.

On observe ainsi une réticence envers toute activité non opérationnelle qui détourne des ressources de la seule mission que nulle autre institution ne peut mener à bien : « Que se passerait-il si les armées n'étaient plus capables de faire face à des scénarii de violence extrême ? » Or, les armées doivent « tenir le coup dans un contexte de violence » et ne devraient pas être utilisées à défaut.

Si ces préoccupations ont été exprimées par tous les officiers supérieurs et officiers généraux interrogés, elles rejoignent les points de vue des acteurs non militaires rencontrés. La crainte de voir s'éroder les subventions accordées aux acteurs principaux de l'insertion sociale au profit des armées a été évoquée.

Les armées sont prises dans un jeu où on leur demande de remédier à des problèmes qui n'ont pas trouvé de solution satisfaisante au sein des institutions qui en ont la charge. L'Éducation nationale en est l'illustration la plus évidente. Or, les armées ne peuvent pas se substituer aux autres agences de l'État. Elles n'en ont pas les moyens et ce n'est pas dans leur mission.

## Travailler en partenariat

Le renforcement du travail en interministériel et les actions en partenariat sont mentionnés par tous les interlocuteurs comme la voie à privilégier, car la cohésion nationale concerne toutes les institutions et la complémentarité devrait guider toute réflexion à son sujet. Mais les obstacles, tels qu'ils ont été exprimés par les différents acteurs, sont encore nombreux. En ce qui concerne l'Éducation nationale, les enseignants sont souvent réticents à faire ce à quoi ils n'ont pas été formés, ce qui explique l'hétérogénéité des enseignements de défense, pourtant obligatoires, et les réticences encore nombreuses à faire participer les militaires dans l'enceinte de l'école.

Par ailleurs, les représentations négatives demeurent ancrées chez les militaires et les enseignants, vis-à-vis des uns et des autres, même si beaucoup ont évolué. Les enseignants sont perçus comme peu engagés sur la transmission des valeurs que partagent les militaires, les militaires sont encore perçus par certains enseignants comme anti-démocratiques.

En ce qui concerne les acteurs de la politique de la ville, l'image est certes plus positive et la participation des armées à l'insertion des jeunes les plus en difficulté est reconnue, mais la crainte existe que le ministère des Armées, si on devait lui confier davantage de responsabilités dans ce domaine, ne vienne rogner sur le budget déjà considéré comme bien insuffisant du ministère chargé de la politique de la ville.

Ce qui devrait être perçu comme une mission commune, la cohésion nationale, ne l'est pas ; beaucoup de militaires rejettent sur la seule école la responsabilité de l'échec scolaire d'un si grand volume de jeunes chaque année.

## Ne pas se mêler d'ordre public

La question du rôle des armées dans l'hypothèse d'une désintégration de la cohésion nationale entraînant des problèmes d'ordre public graves s'est également posée. On sait que les armées n'interviennent jamais en premier sur le territoire national et ne sont jamais « primo-intervenant ». Elles sont placées sous l'autorité civile et ne doivent

être engagées que dans le cadre de la « règle des quatre i », c'est-à-dire si les moyens des forces de sécurité s'avèrent inexistantes, insuffisants, inadaptés ou indisponibles. Les engagements terrestres des armées sur le territoire national sont réalisés en complément ou en renfort d'autres ministères, dans le cadre des missions de sécurité intérieure, de sécurité civile ou de service public.

Aucun des militaires interrogés n'imagine un scénario qui pourrait entraîner une participation des armées qui ne soit pas déjà prévue dans les textes existants. L'appel de certains élus aux militaires quand les banlieues s'enflamment est réprouvé : « Les violences au sein de la population ? On n'est pas formés. Ce n'est pas notre métier. » Ce qui se pratique en OPEX, le savoir-faire acquis en intervention, n'est pas transposable sur le territoire national. C'est le rôle des gendarmes et des policiers. Les militaires seraient le cas échéant susceptibles de devoir protéger des lieux de pouvoir, des dépôts de carburant par exemple, mais de manière exceptionnelle, et dans l'attente de renforts. Tous les autres scénarii sont à exclure.

## CONCLUSION

Rappelons que cette étude avait pour objet d'évaluer le rôle que jouent les armées dans la fonction intégration de l'État. Plutôt qu'une « fonction intégration » de l'État, que l'on n'identifie pas à une catégorie d'acteurs ou à une politique publique unique, il est plus juste d'affirmer qu'il existe un modèle français d'intégration né des valeurs universalistes de la Révolution, autour d'un projet politique qui reconnaît en chaque individu un citoyen. Le processus d'intégration est un processus qui concerne en effet tout le monde et pas les seules populations immigrées, comme on a tendance à le croire et de nombreuses institutions y participent.

Un lien peut-il être établi entre les données sociodémographiques d'une population d'un côté et l'état d'intégration et de cohésion sociale, de l'autre ? Si la question de savoir comment les changements dans la composition de la population affectent la cohésion sociale est légitime, elle n'a pas de réponse aisée. Il n'y a rien de linéaire ni de causal dans la relation entre les caractéristiques démographiques de la population et la manière dont celles-ci se traduisent en phénomènes sociaux contribuant à la cohésion ou au contraire à la désintégration sociale. Les caractéristiques sociodémographiques n'ont un impact qu'au travers des politiques publiques mises en œuvre, ou non, par les pouvoirs publics, pour atténuer ou corriger leurs effets négatifs. Il est donc impossible de déduire, de la seule analyse de données statistiques, leurs potentielles conséquences sur la cohésion nationale. Cette dernière est, en effet, un processus dans lequel entrent en jeu de multiples facteurs qui sont le résultat des politiques publiques mises en place, de leur réussite ou de leur échec.

On peut toutefois envisager l'impact des évolutions sociodémographiques sur l'institution militaire. Car il est clairement apparu que, en tant qu'institution, les armées sont concernées par le niveau d'intégration de la société et acteur de ce processus d'intégration, et ce à plusieurs titres.

Les armées, rare employeur à proposer une possibilité d'insertion aux jeunes sans qualifications, ne verront pas leur vivier de recrutement tarir de sitôt, puisque la proportion des jeunes sortis du système

scolaire avec ou sans le bac, mais ne poursuivant pas leurs études, a peu de chance de se résorber à court ou moyen terme. Le vivier des 200 000 décrocheurs, et en son sein celui des 100 000 sans diplômes, demeurera un vivier de recrutement potentiel. De la même manière, une partie de ces jeunes continuera à avoir besoin de programmes de réinsertion sociale et professionnelle, rejoignant les actions d'intégration dont les armées sont acteurs.

Les armées, qui emploient une population majoritairement jeune, défendront à l'avenir une société pour la première fois composée de personnes de plus en plus âgées, dans laquelle les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 25. Les besoins et les attitudes à l'égard de l'institution militaire d'une population comptant un fort pourcentage de personnes âgées pourraient évoluer par rapport à ce qu'on observe aujourd'hui. Il sera donc important de suivre l'évolution des valeurs d'une population française composée au tiers de retraités. Les flux migratoires mondiaux, vu leur ampleur à ce jour et vu les conflits qui perdurent et émergeront sans doute encore, ont peu de chance de s'atténuer dans un avenir proche. La vague de réfugiés syriens, irakiens et érythréens, si elle a fini par être contenue par l'accord conclu avec la Turquie début 2016, n'a fait que mettre en lumière combien la société française était devenue frileuse face à l'accueil de populations étrangères. En tout état de cause, les phénomènes migratoires et la question de l'accueil des migrants resteront à terme des préoccupations nationales autant qu'européennes avec les problèmes d'intégration qui en découleront. On ne peut pas se prononcer sur le rôle que joueront les institutions, dont l'institution militaire, dans cette gestion.

Les fragilités de la société française dont il a été rendu compte dans l'étude ne sont pas nouvelles. Hormis les tensions autour de la laïcité, plutôt récentes, la plupart des problèmes se sont manifestés dès le milieu des années 1980, même s'ils ont été renforcés, il y a dix ans, par la crise économique et amplifiés par l'impuissance des politiques publiques à leur trouver des solutions durables.

Les armées ne sont pas au premier rang des institutions qui transmettent directement des valeurs à tous les jeunes comme le font l'école ou la famille, en tout cas plus depuis la fin de la conscription. En revanche, elles incarnent des valeurs qu'elles transmettent en premier

lieu à celles et ceux qu'elles recrutent dans leurs rangs puis, en second lieu, aux jeunes qu'elles aident à s'insérer socialement et professionnellement au travers des dispositifs *ad hoc* dont elles ont la charge.

Les armées sont donc concernées à ce titre par les tensions qui affaiblissent la cohésion sociale et par les défaillances de l'intégration : elles doivent veiller à être représentatives de la société dans son ensemble en recrutant des jeunes issus de tous les milieux sociaux et de toutes les origines. Mais cette injonction pourrait avoir ses limites. Si le vivier de jeunes avec lequel les armées travaillent d'ordinaire se fragmente de plus en plus, en laissant un volume toujours plus grand de jeunes au bord de la route, si les valeurs des armées ne représentent plus à l'avenir un recours aux yeux de cette partie de jeunes qu'elles attirent de nos jours, alors il sera de plus en plus délicat pour elles de maintenir le cap de la diversification de leur recrutement.

Les armées bénéficient d'une confiance durable et forte de la part des Français et cela représente pour elles un atout considérable. En effet, on a vu que l'intégration était un processus politique porté par le partage d'un certain nombre de valeurs dites républicaines. Les institutions jouent un rôle important dans ce processus de transmission, mais on a vu qu'elles réussissent de moins en moins à le remplir et perdent de ce fait la confiance du public. Les armées sont les seules à échapper à cette érosion. Si cette position avantageuse est un atout, c'est aussi une contrainte. À l'avenir, il sera indispensable pour les armées de veiller à maintenir cette confiance, car elle leur permet à la fois de recruter et d'asseoir leur légitimité. Elles devront rester attentives à tout signe évoquant un affaiblissement de cette confiance qui leur est accordée.



## BIBLIOGRAPHIE

- ALLART, Jean-Claude, PARANT Alain, TRIBALAT Michèle, *Le Lien armée-nation au défi des évolutions démographiques en France et en Europe à l'horizon 2030*, Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie, ministère des Armées, DGRIS, rapport n° 3, novembre 2016.
- Annuaire statistique de la défense 2017*, ministère des Armées, [www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/annuaire-statistique-de-la-defense](http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/annuaire-statistique-de-la-defense).
- BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (dir.), *Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France*, préface de François Héran, INED éditions, 2016.
- BÉNICHOU Meidad, *Le Multiculturalisme*, Bréal, 2017, 3<sup>e</sup> éd.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2010.
- BLANCHARD Pascal, DUBUCS Adrien, GASTAUT Yvan, *Atlas des immigrations en France, Histoire, mémoire, héritage*, Autrement, 2016.
- BRÉCHON Pierre, TCHERNIA Jean-François, *La France à travers ses valeurs*, Armand Colin, 2009.
- CAHUC Pierre, CARILLO Stéphane, GALLAND Olivier, ZYLBERBERG André, *La Machine à trier. Ou comment la France divise sa jeunesse*, L'instant qui suit, 2017, 3<sup>e</sup> éd.
- CALDWELL Christopher, *Une révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*, Éditions du Toucan, 2011.
- CESE, *Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ?* Étude du Conseil économique, social et environnemental présentée par MM. Julien Blanchet et Jean-François Serres, rapporteurs, mai 2017, [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2017/2017\\_14\\_service\\_civique.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2017/2017_14_service_civique.pdf).
- CEVIPOF, *En quoi les Français ont-ils confiance aujourd'hui ?* Le baromètre de la confiance politique, SciencesPo/CEVIPOF, 8<sup>e</sup> vague, janvier 2017, <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats-1/vague8/>.
- CHEM, 65<sup>e</sup> session, *Lutte contre la crise migratoire sur les rives sud de la Méditerranée*, janvier 2016, Centre de documentation de l'École de Guerre.
- CHÉRON Bénédicte, *Le Débat sur le service national universel : entre volontarisme politique et représentations collectives brouillées*, Note de recherche de l'IRSEM, n° 53, avril 2018, <https://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/notes-de-recherche/notes-de-recherche-resea>.
- CICDE, *Emploi des armées sur le territoire national, Doctrine interarmées, DIA-3.60 EATN (2016)*, n° 130, DEF/CICDE/NP du 28 juin 2016.
- Chronologie – Histoire de l'immigration en dates* : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/>.

- DARDIER Agathe, LAÏB Nadine et ROBERT-BOBÉE Isabelle, « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? » France, *portrait social, édition 2013*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288281?sommaire=1288298>.
- DESAUNAY Cécile, FRANCE Olivier de, JOUVENEL François de, PARANT Alain, TRIBALAT Michèle, *L'Union européenne face aux migrations à l'horizon 2030*, Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie, ministère des Armées, DGRIS, rapport n° 2, juillet 2016.
- DICOD, ministère des Armées, *Baromètre externe « les Français et la défense »*, mai 2017, <https://docplayer.fr/73919947-Barometre-externe-les-francais-et-la-defense-resultats-mai-2017.html>.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, *Éducation à la défense, Résultats nationaux de l'enquête activité des trinômes académiques 2015-2016*.
- DUBOIS Marianne et PUEYO Joaquim, *Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, pour la commission de la défense nationale et des forces armées, 9 décembre 2015, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3322.asp>.
- DUVAL Guillaume et LAFONT Pierre, *Réconcilier la France. Rapport annuel sur l'état de la France en 2017*, Rapport du CESE, 2017-13, 2 juin 2017.
- FORSÉ Michel et PARODI Maxime, *Une théorie de la cohésion sociale*, <https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/6f9d1k9v178u89u2s72v4jf9t2/resources/forse-parodi-une-theorie-de-la-cohesion-sociale.pdf>.
- FRANCE STRATÉGIE, *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, rapport, juin 2014, <http://www.strategie.gouv.fr/publications/france-10-ans>.
- , *Lignes de faille, une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, <http://www.strategie.gouv.fr/publications/lignes-de-faille-une-societe-reunifier>
- GAILLY Pierre-Antoine et DONNELLY Benedict, *Rapport annuel sur l'état de la France*, Les avis du CESE, juin 2016, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-en-2016>.
- GALLAND Olivier (dir.), *La France des inégalités. Réalités et perceptions*, PUPS, 2016.
- , *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 2016, 5<sup>e</sup> éd.
- GAUCHET Marcel, *Comprendre le malheur français*, Stock, 2016.
- GROUPE DE TRAVAIL SNU, *Rapport relatif à la création d'un service national universel*, établi par le général de division Daniel Ménaouine, rapporteur du groupe de travail SNU, 26 avril 2018, rapport remis au gouvernement.
- GUIBET-LAFAYE Caroline et KIEFFER Annick, « Interprétations de la cohésion sociale et perceptions du rôle des institutions de l'État social », *L'Année sociologique*, vol. 62, n° 1, 2012, p. 195-241.
- HATTO Ronald, MUXEL Anne, HATTO-TOMESCU Odette, *Enquête sur les jeunes et les armées : images, intérêt et attentes*, Études de l'IRSEM, n° 10, 2011, <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/etudes/synthese-de-l-etude-n-10>.
- HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION, *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Les élus issus de l'immigration dans les conseils régionaux (2004-2010)*, La

- Documentation française, avril 2011, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000211/index.shtml>.
- HÉRAN François, *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, La Découverte, 2017.
- , *Parlons immigration en 30 questions*, La Documentation française, 2016.
- HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, 2015, 8<sup>e</sup> éd.
- HOIBIAN Sandra, *Le Modèle social à l'épreuve de la crise, Baromètre de la cohésion sociale en 2014*, CREDOC, Collection des rapports, n° 312, octobre 2014, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R312.pdf>.
- IHEDN, *Esprits de défense*, 2015, <http://www.ihedn.fr/?q=content/esprits-de-d%C3%A9fense>.
- INED, *Bilan démographique 2013*, <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/bilan-demographique-2013/>.
- INHESJ, *La Participation des militaires à la sécurité intérieure*, travaux des auditeurs, [https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers\\_site/les\\_publications/les\\_travaux\\_des\\_auditeurs/rapport\\_gds\\_2-2016.pdf](https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/les_publications/les_travaux_des_auditeurs/rapport_gds_2-2016.pdf).
- INJEP et OBSERVATOIRE DE LA JEUNESSE, *État de la jeunesse*, pour le comité interministériel de la jeunesse, rapport 2014, édition 2015, [http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/tome\\_2\\_etat\\_de\\_la\\_jeunesse\\_def.pdf](http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/tome_2_etat_de_la_jeunesse_def.pdf).
- , *État de la jeunesse*, rapport 2016, édition 2016, [http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/CIJ\\_Rapport\\_2015-2016\\_tome2\\_BD4.pdf](http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/CIJ_Rapport_2015-2016_tome2_BD4.pdf).
- INSEE, *France, portrait social*, édition 2016, INSEE Références, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2492313>.
- INSEE Première, n° 1524, novembre 2014.
- JANKOWSKI Barbara, « Le rôle social des armées : état des lieux », in *Le Rôle social des armées : perspectives comparatives et actualité*, Laboratoire de l'IRSEM, n° 12, 2012, [http://www.academia.edu/3667518/Le\\_R%C3%B4le\\_social\\_des\\_arm%C3%A9es.\\_Perspectives\\_comparatives\\_et\\_actua-lit%C3%A9](http://www.academia.edu/3667518/Le_R%C3%B4le_social_des_arm%C3%A9es._Perspectives_comparatives_et_actua-lit%C3%A9).
- LAURENTIN Emmanuel (dir.), *Histoire d'une République fragile, 1905-2015, Comment en sommes-nous arrivés là ?* Fayard, 2015.
- LE BRAS Hervé, *L'Âge des migrations*, Autrement, 2017.
- , *Malaise dans l'identité. Notre identité ne peut être que dynamique*, Actes Sud, 2017.
- , « Quelles statistiques ethniques ? » *L'Homme, revue française d'anthropologie*, n° 187, 2007, p. 7-24.
- LHÉRÉTÉ Jean-François, *La France en recomposition*, Gallimard, 2006.
- LOCHAK Danièle, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique », *Pouvoirs*, n° 144, 2013, p. 33-47.
- Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000037192797&categorieLien=id>.

- MANENT Pierre, *Situation de la France*, Desclée de Brouwer, 2015.
- MERCIER Charles et WARREN Jean-Philippe (dir.), *Identités religieuses et cohésion sociale. La France et le Québec à l'école de la diversité*, Le bord de l'eau, 2016.
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale 2013*, <https://www.defense.gouv.fr/content/download/206186/2286591/file/Livre-blanc-sur-la-Defense-et-la-Securite-nationale%202013.pdf>.
- , *Conditions d'emploi des armées lorsqu'elles interviennent sur le territoire national pour protéger la population*, Rapport au Parlement, 2016, <http://www.defense.gouv.fr/content/download/453474/7156938/version/1/file/RAP+2016.PDF>.
- MOUHOUD El Mouhoud, *L'Immigration en France, Mythes et réalités*, Fayard, 2017.
- PORTIER Philippe, *L'État et les religions en France*, Presses universitaires de Rennes, 2016.
- RAFFARIN Jean-Pierre, REINER Daniel, *Deux pour cent du PIB : les moyens de la défense nationale*, Rapport d'information n° 562 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 24 mai 2017, <https://www.senat.fr/rap/r16-562/r16-5621.pdf>.
- La République française à l'épreuve des statistiques ethniques*, cartographie des controverses, Sciences Po, <http://controverses.sciences-po.fr/archive/statistiquesethniques/index.php>.
- Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017*, <https://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017>.
- RICHARD Jean-Luc, « Les origines nationales, géographiques et culturelles dans la statistique publique des pays de l'Union européenne. Éléments d'analyse pour une compréhension des débats », in Lionel ARNAUD, *Les Minorités ethniques dans l'Union européenne*, La Découverte, 2005, p. 49-65.
- ROCHÉ Sébastien, *De la police en démocratie*, Grasset, 2016.
- RODIER Claire, *Migrants et Réfugiés*, La Découverte, 2016.
- ROSANVALLON Pierre, *La Société des égaux*, Éd. du Seuil, coll. « Points », 2011.
- SCHNAPPER Dominique, *La République aux cent cultures*, Arfuyen, 2016.
- , *Qu'est-ce que l'intégration ?* Gallimard, coll. « Folio », 2007.
- , « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, 2008, p. 133-139.
- SETTOUL Elyamine, « Classes populaires et engagement militaire : des affinités électives aux stratégies d'insertion professionnelle », *Lien social et politiques*, n° 74, 2015, p. 95-112.
- TEINTURIER Brice et DUSSEAUX Vincent, *Fractures françaises 2016 Vague 4*, Ipsos/Sopra Steria pour *Le Monde*, La Fondation Jean Jaurès et Sciences Po, <http://docplayer.fr/33970708-Fractures-francaises-2016-vague-4-ipsos-sopra-steria-pour-le-monde-la-fondation-jean-jaures-et-sciences-po-par-brice-teinturier-et-vincent-dusseaux.html>.

- TEPP (Travail, emploi et politiques publiques, FR CNRS 3435), *Évaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes : le cas du service militaire volontaire*, Rapport de recherche 2017-05, [http://www.tepp.eu/doc/users/268/bib/smv2017\\_e-02.pdf](http://www.tepp.eu/doc/users/268/bib/smv2017_e-02.pdf).
- THIOLLET Hélène, *Migrants et migrations : cinquante questions pour vous faire votre opinion*, Armand Colin, 2016.
- TIBERJ Vincent, « Intégration », *Les 100 de la sociologie*, <https://sociologie.revues.org/2484>.
- , « L'intégration à la française : à qui la panne ? », *Nouveaux Regards*, octobre 2010.
- TRIBALAT Michèle, « L'enquête mobilité géographique et insertion sociale : une remise en cause des habitudes statistiques françaises », *Espace, populations, société*, vol. 4, n° 2, 1996, p. 215-225.
- TUOT Thierry, *La Grande Nation pour une société inclusive*, Rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration 1<sup>er</sup> février 2013, [https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_au\\_premier\\_ministre\\_sur\\_la\\_refondation\\_des\\_politiques\\_d\\_integration.pdf](https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf).
- WITHOL DE WENDEN Catherine, *L'Immigration*, Eyrolles, 2016.



## PERSONNES INTERVIEWÉES

Éric BARRAULT, Délégué pour l'éducation à la défense, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Col Jérôme BERNIER, sous-directeur prospective opérationnelle, CICDE  
GBA Hervé BERTRAND, Chef de la division Emploi des forces, EMA  
Jacques BERTRAND de REBOUL, sous-directeur Cohésion et développement social, Commissariat général à l'égalité des territoires  
Anaïs BRÉAUD, Administratrice civile HC, sous-directrice du renouvellement urbain, du développement économique et de l'emploi, Commissariat général à l'égalité des territoires  
Préfet Pascal BOLOT, Directeur de la protection et de la sûreté de l'État, SGDSN  
VA Éric CHAPERON, Adjoint du sous-chef OPS, EMA  
Nelly FESSEAU, Administratrice civile HC, experte de haut niveau, Mission de la politique de l'encadrement supérieur, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Col Pierre-Joseph GIVRE, prospective et stratégie militaire, ESMG, EMA  
Col Pierre LAURENT, CPCO/Veille stratégique, EMA  
GBR Luc du PERRON de REVEL, Commandant le service militaire adapté  
GBR Vianney PILLET, Commandant le Service militaire volontaire  
Col François-Xavier POISBEAU, Division emploi de forces, Défense territoriale interarmées, EMA  
Col Michel POLEDRI, sous-direction RETEX, CICDE  
GCA Philippe PONTIES, Directeur du service national (DSN)  
GDI Gaétan de RAUCOURT, Secrétaire général de la Garde nationale et du CSRM  
GCA Bruno LE RAY, Gouverneur militaire de Paris

## LE RÔLE DES ARMÉES DANS LA FONCTION « INTÉGRATION » DE L'ÉTAT

**Barbara JANKOWSKI**

En France, depuis plus d'une décennie, on s'interroge de manière récurrente sur le devenir de la cohésion nationale et sur la pérennité du modèle républicain d'intégration, notamment parce que les instruments de l'intégration sociale ne fonctionnent plus aussi bien que par le passé. Les armées ont cherché à faire le point sur leur rôle dans ces processus et sur ce que l'on pourrait attendre d'elles en cas de désintégration sociale accrue. Dans un premier temps, l'étude évalue les facteurs susceptibles de modifier les caractéristiques de la population française dans les vingt ans à venir et envisage les conséquences possibles sur les mécanismes d'intégration. On y précise également les concepts d'intégration et de cohésion sociale ainsi que les éléments qui peuvent affecter ces deux processus, tels qu'ils sont appréhendés par la communauté des chercheurs en sciences sociales. L'étude s'interroge ensuite sur l'inscription de la fonction « intégration » dans le corpus des textes qui encadrent les missions et les activités des armées et détaille l'expérience des armées en matière d'intégration et d'insertion sociale, deux domaines qui interagissent largement. Pour terminer, on y examine la manière dont les militaires et les acteurs civils appartenant à des institutions impliquées dans les processus d'intégration conçoivent le rôle des armées face aux failles de l'intégration sociale, en complément des missions qui leur incombent déjà.

**É T U D E S**